



POLYNÉSIE  
FRANÇAISE



# BILAN GLOBAL

DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA

# POLITIQUE DE L'EAU

PREMIER PLAN D'ACTIONS  
2021-2025



DÉVELOPPER ET  
ACCOMPAGNER LES  
SERVICES PUBLICS  
DE L'EAU



PRÉSERVER LA  
RESSOURCE ET  
LES MILIEUX  
NATURELS



DÉVELOPPER UNE  
GOUVERNANCE  
DE L'EAU ADAPTÉE



## SOMMAIRE

|                                                                                                                                      |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ACRONYMES .....                                                                                                                      | 3         |
| <b>I- BILAN GLOBAL DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025 .....</b>                                                                            | <b>6</b>  |
| 1.1 Chiffres clés du plan d'actions 2021–2025 .....                                                                                  | 6         |
| 1.2 Orientation A – Développer des services publics de l’eau axés sur la qualité de la ressource en eau .....                        | 8         |
| Analyse des indicateurs stratégiques, opérationnels et de résultats .....                                                            | 9         |
| Tableau de suivi opérationnel des actions .....                                                                                      | 18        |
| Les avancées majeures .....                                                                                                          | 19        |
| Les limites majeures rencontrées.....                                                                                                | 20        |
| Les enseignements pour l’avenir.....                                                                                                 | 21        |
| 1.3 Orientation B – Préserver durablement les fonctionnalités du grand cycle de l’eau pour bénéficier durablement de l’or bleu ..... | 23        |
| Analyse des indicateurs stratégiques, opérationnels et de résultats .....                                                            | 24        |
| Tableau de suivi opérationnel des actions .....                                                                                      | 35        |
| Les avancées majeures .....                                                                                                          | 38        |
| Les limites majeures rencontrées.....                                                                                                | 40        |
| Les enseignements pour l’avenir.....                                                                                                 | 42        |
| 1.4 Orientation C – Développer une gouvernance de l’eau adaptée .....                                                                | 44        |
| Analyse des indicateurs stratégiques, opérationnels et de résultats .....                                                            | 45        |
| Tableau de suivi opérationnel des actions .....                                                                                      | 50        |
| Les avancées majeures .....                                                                                                          | 51        |
| Les limites majeures rencontrées.....                                                                                                | 53        |
| Les enseignements pour l’avenir.....                                                                                                 | 53        |
| <b>II- FINANCEMENTS ET MOYENS MOBILISES 2021-2025 .....</b>                                                                          | <b>55</b> |
| 2.1 Le budget mobilisé par le Pays .....                                                                                             | 55        |
| Bilan global des financements mobilisés par le Pays .....                                                                            | 55        |
| Les principaux dispositifs financiers mobilisés .....                                                                                | 58        |
| 2.2 Une mobilisation conjointe des financements et partenariats externes.....                                                        | 60        |
| Le programme européen d’appui à la gestion durable de l’eau .....                                                                    | 60        |
| Le projet régional PROTEGE .....                                                                                                     | 61        |
| Intervention de l’Agence française de développement .....                                                                            | 61        |
| Partenariat avec l’Office français de la biodiversité.....                                                                           | 62        |
| 2.3 Enseignements et perspectives pour le pilotage financier .....                                                                   | 63        |
| <b>III- ANNEXES TECHNIQUES .....</b>                                                                                                 | <b>65</b> |
| 3.1 Tableaux détaillés des indicateurs de mise en œuvre par action et par orientation (2021–2025) .....                              | 65        |



## ACRONYMES

|         |                                                                                                                                             |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AEP     | Alimentation en Eau Potable                                                                                                                 |
| AEU     | Assainissement des Eaux Usées                                                                                                               |
| AFD     | Agence Française de Développement                                                                                                           |
| ANC     | Assainissement Non Collectif                                                                                                                |
| AOT     | Autorisation d'Occupation Temporaire                                                                                                        |
| APF     | Assemblée de la Polynésie Française                                                                                                         |
| BRGM    | Bureau de Recherches Géologiques et Minières                                                                                                |
| CC      | Changement Climatique                                                                                                                       |
| CDT     | Contrat de Développement et de Transformation                                                                                               |
| CGCT    | Code Général des Collectivités Territoriales                                                                                                |
| CLIPSSA | Climat du Pacifique, Savoirs locaux et Stratégies d'Adaptation                                                                              |
| COFIL   | Comité de Pilotage                                                                                                                          |
| COTECH  | Comité Technique                                                                                                                            |
| CPS     | Communauté du Pacifique                                                                                                                     |
| CSE     | Centre de Santé Environnementale                                                                                                            |
| DAF     | Direction des Affaires Foncières                                                                                                            |
| DAG     | Direction de l'Agriculture                                                                                                                  |
| DBF     | Direction du Budget et des Finances                                                                                                         |
| DCA     | Direction de la Construction et de l'Aménagement                                                                                            |
| DDC     | Délégation pour le Développement des Communes                                                                                               |
| DEQ     | Direction de l'Équipement                                                                                                                   |
| DIREN   | Direction de l'Environnement                                                                                                                |
| DPE     | Direction Polynésienne des Énergies                                                                                                         |
| DPF     | Domaine Public Fluvial                                                                                                                      |
| DRM     | Direction des Ressources Marines                                                                                                            |
| DSI     | Direction du Système d'Information                                                                                                          |
| DSP     | Direction de la Santé                                                                                                                       |
| EIE     | Étude d'Impact sur l'Environnement                                                                                                          |
| EP      | Eaux Pluviales                                                                                                                              |
| ESO     | Eaux Souterraines                                                                                                                           |
| ESU     | Eaux Superficielles                                                                                                                         |
| FED     | Fonds Européen de Développement                                                                                                             |
| FIP     | Fonds Intercommunal de Péréquation                                                                                                          |
| GEGDP   | Groupeement d'Études et de Gestion du Domaine Public (département de la DEQ)                                                                |
| MF      | Météo-France                                                                                                                                |
| MPR     | Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale |
| MSP     | Ministère de la Santé, en charge de la Prévention et de la protection sociale généralisée                                                   |
| OFB     | Office Français de la biodiversité                                                                                                          |
| PA      | Plan d'Action                                                                                                                               |
| PAD     | Plan d'Aménagement Détaillé                                                                                                                 |
| PCPF    | Plan Climat de la Polynésie française                                                                                                       |
| PEHD    | PolyÉthylène Haute Densité                                                                                                                  |
| PGA     | Plan Général d'Aménagement                                                                                                                  |
| PPC     | Périmètre de Protection de Captage                                                                                                          |
| PPR     | Plan de Prévention des Risques (dont le risque d'inondation)                                                                                |
| PdE     | Politique de l'Eau de la Polynésie française                                                                                                |
| PROTEGE | Programme Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (11 <sup>e</sup> FED régional)                          |
| PSSE    | Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux                                                                                                         |
| PTOM    | Pays et Territoires d'Outre-Mer                                                                                                             |
| RA      | Résultats Attendus                                                                                                                          |
| RCPF    | Réseau Climatologique de la Polynésie Française                                                                                             |

|       |                                                                   |
|-------|-------------------------------------------------------------------|
| RTOH  | Réseau Territorial d'Observations Hydrologiques                   |
| SAGE  | Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française            |
| SD    | Schéma Directeur                                                  |
| SDAEP | Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable                     |
| SDAEU | Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées                  |
| SDEP  | Schéma Directeur des Eaux Pluviales                               |
| SDT   | Service Du Tourisme                                               |
| SIG   | Système d'Informations Géographiques                              |
| STT   | Subdivision Territoriale de Tahiti                                |
| SEM   | Société d'Economie Mixte                                          |
| SIG   | Système d'Information Géographique                                |
| SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif                     |
| SPCPF | Syndicat pour la Promotion des Communes de la Polynésie française |
| STEP  | Station d'épuration                                               |
| STPGD | Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets        |
| TBV   | Têtes de Bassins Versants                                         |

# INTRODUCTION

La ressource en eau constitue un enjeu stratégique majeur pour la Polynésie française, tant pour l'alimentation en eau potable des populations que pour le développement économique, la préservation des milieux naturels et l'adaptation au changement climatique. Bien que globalement abondante à l'échelle du territoire, cette ressource demeure fragile, inégalement répartie entre les îles et encore partiellement connue. Les pressions liées à l'urbanisation, aux activités économiques, aux pollutions diffuses et à l'évolution des conditions climatiques accentuent les vulnérabilités des milieux insulaires, caractérisés par des capacités naturelles de stockage limitées et une forte dépendance aux précipitations.

Les services publics de l'eau présentent par ailleurs des niveaux de développement contrastés. En 2019, 62 % de la population disposait d'un accès à l'eau potable, avec de fortes disparités entre communes et archipels. Les dispositifs d'assainissement demeurent majoritairement autonomes et souvent dégradés, tandis que les infrastructures de gestion des eaux pluviales apparaissent parfois insuffisamment dimensionnées face à l'intensification des épisodes pluvieux.

Face à ces constats, la Polynésie française a adopté en 2021 sa première Politique de l'eau, constituant le premier cadre stratégique de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du territoire. Son originalité repose sur une approche transversale articulant les enjeux liés au cycle naturel de l'eau, aux usages humains, à la préservation des milieux aquatiques et à la gouvernance publique, dans une perspective de développement durable et d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2030.

Élaborée à partir de 2015 dans le cadre d'une large concertation associant communes, services du Pays, État et partenaires institutionnels, cette politique s'organise autour de trois orientations stratégiques complémentaires :

- A- garantir durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- B- préserver les fonctionnalités du grand cycle de l'eau ;
- C- renforcer la gouvernance et le pilotage de la politique publique de l'eau.

Sa mise en œuvre opérationnelle repose sur un premier plan d'actions couvrant la période 2021–2025, centré sur le périmètre d'intervention du Pays et mobilisant principalement les services du Pays sous le pilotage du ministère en charge de l'environnement et la coordination de la DIREN. Dans sa version consolidée à la suite de la révision de 2024, ce plan comprend 63 actions structurées autour de 16 résultats attendus, mobilisant des leviers variés : infrastructures, réglementation, production de connaissances, gouvernance, planification et sensibilisation.

La Politique de l'eau bénéficie également d'un appui budgétaire structurant de l'Union européenne sur la période 2022–2027, contribuant au renforcement des capacités du Pays, à l'amélioration de la connaissance de la ressource et à l'accompagnement des investissements dans le domaine de l'eau.

Le présent rapport constitue un bilan consolidé de la période 2021–2025, fondé sur l'analyse de la performance des actions au regard des cibles fixées, l'évaluation des indicateurs stratégiques, opérationnels et de résultats, ainsi que l'examen des avancées majeures, des limites rencontrées et des enseignements pour l'avenir. Il s'appuie également sur des tableaux détaillés de suivi opérationnel permettant d'apprécier le niveau de mise en œuvre des actions et les dynamiques engagées pour poursuivre sur le second plan d'actions 2026–2030. Les tableaux complets d'indicateurs et de suivi, sont présentés en annexe du rapport. Les éléments détaillés relatifs à la mise en œuvre opérationnelle de chaque action sont présentés dans la revue annuelle 2025.

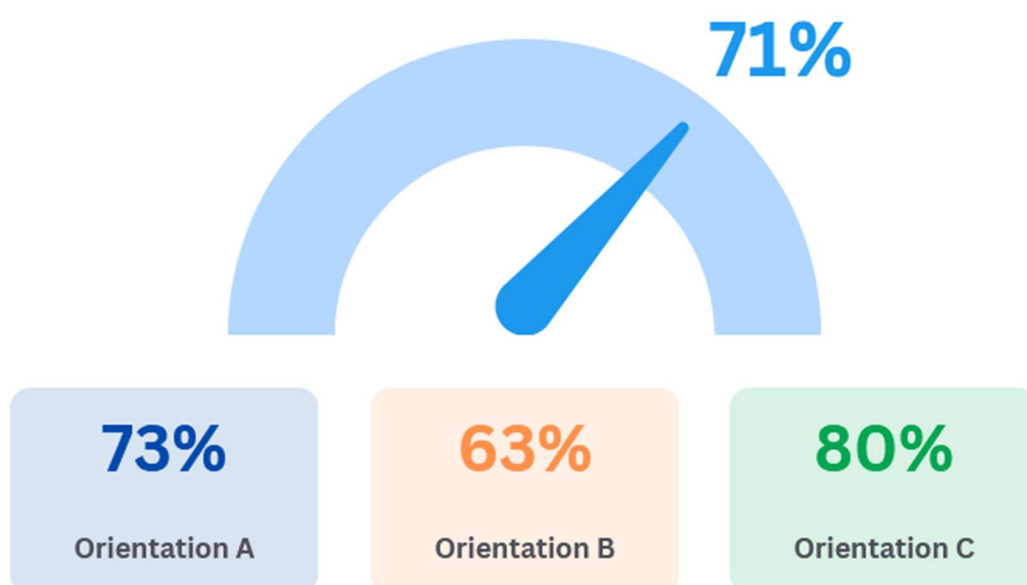
# I- BILAN GLOBAL DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025

## 1.1 CHIFFRES CLES DU PLAN D' ACTIONS 2021–2025

Au terme de la période de mise en œuvre du premier plan d'actions de la Politique de l'eau, le bilan met en évidence une dynamique globalement positive de déploiement des actions engagées par le Pays et ses partenaires.

La performance globale de mise en œuvre des actions atteint 71 %, sur la base des actions disposant de cibles définies. Sept actions ont été exclues du calcul en raison de l'absence de cibles associées.

### PERFORMANCE DE MISE EN ŒUVRE



L'analyse par orientation stratégique fait apparaître des niveaux de performance contrastés, reflétant à la fois la nature des actions engagées, leur degré de complexité technique et les capacités opérationnelles de mise en œuvre.

Au total, sur les 63 actions que compte le plan :

- **48 % des actions sont finalisées**, soit 30 actions ;
- **46 % des actions sont partiellement réalisées**, soit 29 actions ;
- **6 % des actions n'ont pas démarré**, soit 4 actions.

Ces résultats traduisent une forte dynamique d'engagement, avec **94 % des actions ayant été initiées au cours de la période**. Ils mettent toutefois en évidence des écarts de maturité et d'avancement selon les orientations stratégiques et les thématiques concernées.

Le tableau ci-après présente une synthèse du niveau de mise en œuvre des actions par orientation stratégique, en précisant le nombre d'actions concernées, le niveau de performance associé ainsi que la répartition entre actions finalisées, partiellement réalisées et non engagées.

**Détails de la mise en œuvre par orientation stratégique :**

| Orientation | Nbre d'actions | Performance (% atteinte cible) | Actions finalisées |           | Actions partiellement réalisées |           | Actions non démarrées |          |
|-------------|----------------|--------------------------------|--------------------|-----------|---------------------------------|-----------|-----------------------|----------|
|             |                |                                | %                  | Nbre      | %                               | Nbre      | %                     | Nbre     |
| A           | 13             | 73%                            | 54%                | 7         | 31%                             | 4         | 15%                   | 2        |
| B           | 28             | 63%                            | 32%                | 9         | 68%                             | 19        | 0%                    | 0        |
| C           | 22             | 80%                            | 64%                | 14        | 27%                             | 6         | 9%                    | 2        |
| <b>ABC</b>  | <b>63</b>      | <b>71%</b>                     | <b>48%</b>         | <b>30</b> | <b>46%</b>                      | <b>29</b> | <b>6%</b>             | <b>4</b> |

L'analyse détaillée des résultats est présentée dans les sections suivantes par orientation stratégique, afin de restituer de manière cohérente les avancées majeures, les limites rencontrées et les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier plan d'actions de la Politique de l'eau.

## 1.2 ORIENTATION A – DEVELOPPER DES SERVICES PUBLICS DE L’EAU AXES SUR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

L’orientation A vise à développer des services publics de l’eau performants et durables, par le soutien aux communes dans l’exercice de leurs compétences en matière d’alimentation en eau potable et d’assainissement des eaux usées. Elle repose sur des leviers complémentaires, combinant soutien au financement d’investissements structurants, évolution du cadre réglementaire et renforcement des capacités des acteurs locaux.



*Assemblage des 4 tronçons de l’émissaire avant leur pose à Taapuna (septembre 2025) © DIREN*



## ANALYSE DES INDICATEURS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Les indicateurs des orientations stratégiques et opérationnelles de l'orientation A sont les suivants :

|                                      | Intitulé                                                                              | Indicateur                                                                                                           | Valeur de référence<br>2020<br>(sauf si mention contraire) | Valeur 2021             | Valeur 2022             | Valeur 2023           | Valeur 2024           | Valeur 2025             | Valeur cible 2025 |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|
| <b>Objectif stratégique</b>          | Développer les services publics de l'eau axés sur la qualité des ressources en eau    | 1 - Taux de population ayant accès à l'eau potable                                                                   | 62 %<br>(2019)                                             | Données non actualisées | Données non actualisées | 63 %                  | 62 %                  | Données non actualisées | 75 %              |
|                                      |                                                                                       | 2 - Nombre de communes disposant d'un système de collecte et de traitement des eaux usées et des matières de vidange | 4                                                          | 4                       | 4                       | 4                     | 4                     | 4                       | 6                 |
| <b>Orientation opérationnelle A1</b> | Consolider, optimiser et gérer durablement le patrimoine collectif des réseaux d'eaux | Nombre de services communaux opérationnels (AEP et AEU)                                                              | Non défini                                                 | Non connu               | Non connu               | Non connu             | Non connu             | Non connu               | Non défini        |
| <b>Orientation opérationnelle A2</b> | Distribuer une eau de qualité directement liée à la qualité de la ressource en eau    | Nombre de communes distribuant de l'eau potable                                                                      | 10                                                         | 10<br>(+5 partielles)   | 9<br>(+7 partielles)    | 12<br>(+3 partielles) | 10<br>(+7 partielles) | Données non actualisées | 15                |
| <b>Orientation opérationnelle A3</b> | Protéger, économiser et mieux partager la ressource en eau                            | Non défini                                                                                                           | -                                                          | -                       | -                       | -                     | -                     | -                       | -                 |

💧 **Indicateur : Taux de population ayant accès à l'eau potable**

La valeur de référence du taux d'accès à l'eau potable est stable à **62 % depuis 2019**, traduisant une stagnation structurelle de l'indicateur. En 2023, le taux progresse à 63 % puis revient à 62 % en 2024, confirmant une progression limitée malgré les efforts engagés.

En parallèle, les investissements ont permis une **augmentation significative du nombre de réseaux d'eau potables (33 à 41 entre 2019 et 2024, soit +24 %)**, traduisant un effort réel d'équipement. Toutefois, cette amélioration ne se traduit pas directement dans l'indicateur, en raison de difficultés à garantir une potabilité en continu.

L'analyse met en évidence que l'indicateur est désormais moins contraint par l'équipement que par la **capacité d'exploitation des réseaux** (compétences, organisation, pilotage). Il reste fortement dépendant de quelques communes structurantes des Îles du Vent, dont l'amélioration

pourrait générer des gains significatifs, tandis que les territoires périphériques influencent peu la hausse mais peuvent contribuer à une baisse en cas de dégradation.

Enfin, les investissements actuels contribuent principalement à **stabiliser la situation (réduction des fuites et donc préservation de la ressource)** plutôt qu'à améliorer directement le taux de potabilité.

L'évolution de l'indicateur suppose de **compléter les efforts d'investissement engagés**, qui demeurent indispensables, par un renforcement de l'accompagnement opérationnel des communes afin de **garantir dans la durée la conformité des réseaux existants**. Elle invite également à **adapter les réponses techniques et réglementaires aux contextes locaux**, notamment pour les territoires isolés ou à faible densité de population.

💧 **Indicateur : Nombre de communes disposant d'un système de collecte et de traitement des eaux usées et des matières de vidange**

En 2020, 4 communes disposaient d'un système de collecte et de traitement des eaux usées et des matières de vidange : Punaauia, Papeete, Moorea et Bora Bora.

Depuis, le principal chantier intercommunal d'assainissement des eaux usées correspond à celui de la communauté de communes Teporionu'u, réunissant Papeete, Arue et Pirae.

Le programme de plus de 5 milliards F CFP relatif à l'installation d'un réseau principal de collecte des eaux usées des communes de Arue et Pirae jusqu'à Papeete (pour être traitées à la station d'épuration) a seulement démarré en 2024 après l'obtention des financements (subvention DDC à hauteur de 2,7 milliards F CFP et autre financement OFB).

Cinq des sept lots ont été notifiés et les travaux ont débuté, mais la capacité des entreprises ne permet pas de pouvoir démarrer l'ensemble des lots. Par conséquent, la fin des travaux se situe à l'horizon 2030.

Ainsi, au regard des contraintes opérationnelles et calendaires identifiées, la cible de cet indicateur n'est pas atteinte en 2025. Elle est par conséquent reportée au plan d'actions 2026-2030, dans une logique de poursuite et de consolidation des opérations engagées.



## EN QUELQUES CHIFFRES



### Comcom Teporionu'u

1.4 Md XPF

Taxes incluses

20%

### OFB/ETAT

446 M XPF

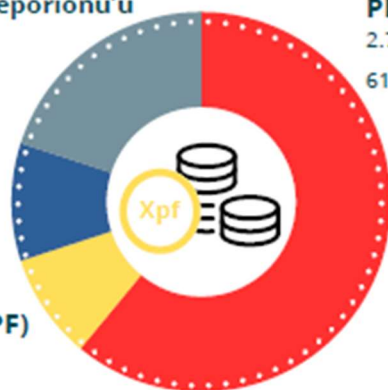
10%

### CDT

(ETAT + PF)

407 M XPF

9%



PLAN GÉNÉRAL DU PROJET



Les travaux, dont le démarrage est prévu fin 2024 début 2025, devraient durer environ 24 mois et consisteront en l'installation de près de 11 km linéaires de réseaux, de postes de refoulement et de tabourets de branchement, permettant le raccordement d'importants producteurs d'eaux usées du territoire tels que le centre hospitalier du Taaone, le camp militaire de Arue, la cité scolaire de Taaone et bien d'autres.

3

Extrait du bilan du CDT 2021-2023 produit par la DDC © DDC

## ORIENTATION OPERATIONNELLE A1 : STRUCTURER LES RESEAUX

### Indicateur : Nombre de services communaux opérationnels (AEP et AEU)

L'objectif de consolidation, d'optimisation et de gestion durable du patrimoine des réseaux d'eau se heurte à une **limite majeure de suivi**, l'indicateur n'étant pas renseigné, faute de dispositif structuré de remontée et de consolidation des données. Cette situation révèle un **déficit en matière de maîtrise patrimoniale des réseaux d'eau**, enjeu aujourd'hui insuffisamment maîtrisé, tant sur la connaissance précise des infrastructures que sur les questions de gestion foncière.

● **Indicateur : Nombre de communes distribuant de l'eau potable**

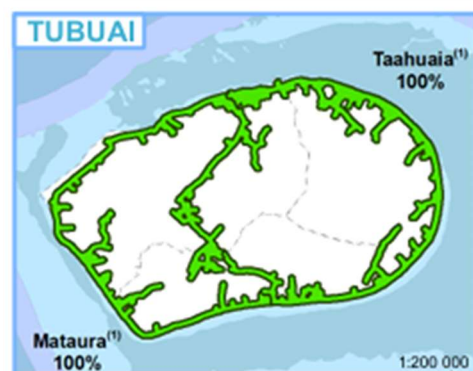
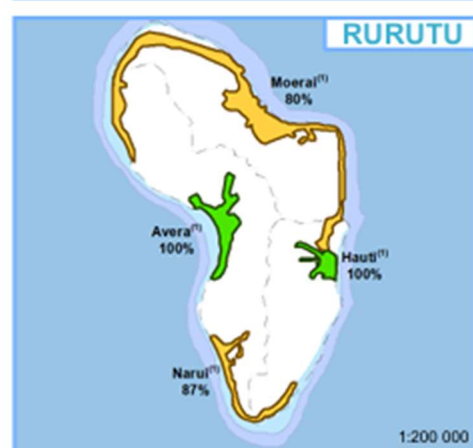
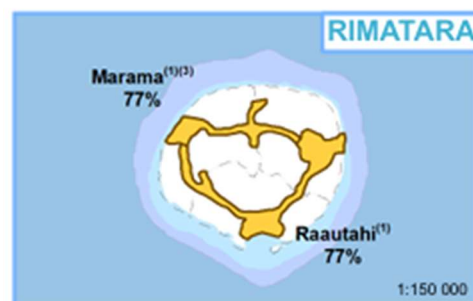
L'analyse de L'indicateur relatif au nombre de communes distribuant de l'eau potable met en évidence une évolution contrastée et peu linéaire, traduisant à la fois des progrès ponctuels et des difficultés à maintenir la conformité des réseaux dans le temps.

En 2024 :

- **10 communes distribuent une eau potable sur l'ensemble de leur territoire**, principalement situées dans les zones urbaines ;
- **7 communes présentent une potabilité partielle**, révélatrice de systèmes encore fragiles et dépendants de conditions d'exploitation ou de ressources variables.

Une analyse par archipel met en évidence des dynamiques contrastées, à la fois en termes de niveau d'accès et de stabilité de la potabilité :

- **Aux Îles du Vent**, la situation apparaît relativement stable, avec environ 69 % de la population alimentée. Cette stabilité recouvre néanmoins de fortes disparités entre communes. Plusieurs territoires structurants (Paea, Tairapu Est, Tairapu Ouest, Teva i Uta, Hitia'a o te Rā, Moorea) restent partiellement ou totalement non potables, alors même qu'ils constituent des leviers majeurs pour atteindre l'objectif global ;
- **Aux Îles Sous-le-Vent**, la situation est particulièrement fluctuante. Les réseaux sont globalement équipés de dispositifs de traitement, mais la potabilité demeure instable, en raison de défauts ponctuels de conformité. Si des progrès ont été observés à Taha'a, des régressions ont été constatées à Huahine et Taputapuatea, traduisant une difficulté à maintenir une qualité conforme dans la durée ;
- **Aux Australes**, la progression est notable, notamment grâce à la potabilisation du réseau de Tubuai, qui constitue un exemple encourageant. Toutefois, ces résultats demeurent à consolider dans le temps ;



Carte 2024 de la qualité des eaux de consommation humaine sur les Australes  
(Vert : Potables ; Jaune : Taux de conformité entre 50% et 94%) © CSE

- **Aux Tuamotu**, l'amélioration récente (10 % d'accès à l'eau potable) est liée aux résultats conformes des fontaines d'Arutua, mais le niveau global reste très faible ;
- **Aux Marquises**, l'accès à l'eau potable demeure quasi inexistant à ce stade, dans un contexte marqué par un faible nombre d'analyses.

*Au moment de la rédaction de cette revue, le rapport annuel relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2025, établi par le CSE, n'était pas encore disponible et ne permet donc pas d'actualiser cet indicateur.*

## ORIENTATION OPERATIONNELLE A3 : GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE

### **Indicateur : non défini**

L'**absence d'indicateur initial** reflète un **manque de connaissance consolidée de l'exploitation de la ressource**. En effet, ni les capacités des ressources actuellement exploitées, ni les volumes prélevés à l'échelle des communes ne sont aujourd'hui suffisamment renseignés, ce qui limite toute évaluation fiable de la pression exercée sur la ressource et des efforts d'économie réalisés.

Cette situation traduit un déficit plus global en matière de **suivi quantitatif de l'eau**, indispensable pour piloter les politiques de préservation et de partage de la ressource.

Dans ce contexte, le plan d'actions n°2 (2026-2030) a introduit de nouveaux indicateurs visant à améliorer progressivement cette connaissance et à orienter les pratiques :

- le **taux de ressources communales déclarées, équipées de compteurs de production d'eau**, permettant de mieux suivre les volumes prélevés ;
- le **nombre de communes ayant mis en place une tarification progressive de l'eau potable**, visant à encourager une consommation plus responsable.

Ces évolutions constituent une première étape vers une meilleure **maîtrise quantitative de la ressource**, condition nécessaire à une gestion durable et équitable de l'eau à l'échelle du territoire.



## ANALYSE DES RESULTATS ATTENDUS

Les indicateurs des résultats attendus de l'orientation A sont les suivants :

|      | Intitulé                                                                                                                  | Indicateur                                                                                                                                                                                                              | Valeur de référence 2020 (sauf si mention contraire) | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur 2023 | Valeur 2024 | Valeur 2025 | Valeur cible 2025   |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| RA 1 | Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEP        | Nombre de communes soutenues financièrement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025                                                                                          | 25<br>(cumul 2016 - 2020)                            | 6           | 18          | 25          | 27          | 40          | 39<br>(2021 - 2025) |
|      |                                                                                                                           | Nombre de communes soutenues techniquement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025 (PSSE)                                                                                    | 0                                                    | 5           | 6           | 6           | 6           | 6           | 6                   |
| RA 2 | Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEU        | Nombre de communes disposant d'un dispositif de collecte et traitement des eaux usées et/ou matières de vidange                                                                                                         | 4                                                    | 4           | 4           | 4           | 4           | 4           | 6                   |
|      |                                                                                                                           | Quantité annuelle d'eaux usées traitées par des stations d'épuration publiques (en m <sup>3</sup> /j)                                                                                                                   | 7 750                                                | 6 880       | 7 358       | 8 589       | 8 862       | 9 212       | 10 000              |
| RA 3 | Le Pays propose des solutions facilitant la mise en œuvre des services communaux d'eau et d'assainissement des eaux usées | Nombre d'outils créés facilitant la mise en œuvre des services publics communaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées  | 1                                                    | 1           | 1           | 6           | 7           | 9           | 9                   |

Les valeurs sont à lire en cumulé, sauf pour l'indicateur relatif à la quantité annuelle d'eaux usées traitées qui est une donnée annuelle.

Au-delà des indicateurs globaux, l'analyse des résultats attendus permet d'évaluer plus finement les leviers mobilisés par le Pays pour accompagner les communes :

#### RESULTAT ATTENDU 1 : LES COMMUNES BENEFICIENT D'UN SOUTIEN FORT DU PAYS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR COMPÉTENCE ENVIRONNEMENTALE D'AEP

♦ **Indicateur : Nombre de communes soutenues financièrement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025**

La valeur de référence (25) correspond au nombre de communes soutenues sur la période précédente (2016-2020). La valeur cible, quant à elle, correspond au nombre de communes ayant bénéficié d'un soutien financier sur la période 2021-2025, sans cumul avec la période antérieure.

En 2024, l'évolution de l'indicateur est restée limitée, en raison d'une phase de transition entre le CDT I et le CDT II, ce dernier ayant été entériné en juillet 2024. L'appel à projets n'ayant été lancé qu'en décembre 2024, les arrêtés d'octroi correspondants ont été produits au début de l'année 2025.

En conséquence, les résultats observés en 2025 intègrent les engagements issus des appels à projets

2024 et 2025, conduisant à un **dépassement de la cible fixée au terme de la période du plan d'actions, avec 40 opérations d'AEP soutenues financièrement.**

NB : Cet indicateur a été revu dans le cadre du plan d'actions n°2, afin de corriger une limite méthodologique. En effet, une même commune ayant pu bénéficier de plusieurs subventions sur la période 2021-2025, l'indicateur ne rendait pas fidèlement compte du nombre réel de communes distinctes soutenues financièrement. Le nouvel indicateur retenu est désormais le **nombre cumulé d'opérations d'AEP soutenues financièrement**, permettant une mesure plus précise et représentative des actions engagées.

♦ **Indicateur : Nombre de communes soutenues techniquement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025 (PSSE)**

La valeur cible a été atteinte grâce à l'action n° 2 mise en œuvre dans le cadre du projet PROTEGE. Ainsi, les communes de **Mahina, Paea, Rimatara, Tumaraa, Tubuai et Hao** ont été soutenues dans cette démarche d'élaboration de leur PSSE. Elles en sont désormais dotées et leur plan d'actions a été partiellement mis en œuvre dans ce cadre.

Au-delà du projet PROTEGE, cette action consiste désormais à soutenir l'effort des communes en matière d'atteinte d'objectifs de potabilité, encadrés par un PSSE. Ainsi, bien que l'indicateur ne présente pas d'évolution, 7 actions prioritaires issues des PSSE ont été financées en 2024 dans le cadre du projet PROTEGE au profit de 4 communes.



*Extrait de la  
présentation de  
l'atelier © PROTEGE*

## RESULTAT ATTENDU 2 : LES COMMUNES BENEFICIENT D'UN SOUTIEN FORT DU PAYS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR COMPETENCE ENVIRONNEMENTALE D'AEU

### • **Indicateur : Nombre de communes disposant d'un dispositif de collecte et traitement des eaux usées et/ou matières de vidange**

L'indicateur de résultat attendu est identique à celui retenu pour l'objectif stratégique correspondant et renvoie, à ce titre, à l'analyse présentée ci-avant.

### • **Indicateur : Quantité annuelle d'eaux usées traitées par des stations d'épuration publiques (en m<sup>3</sup>/j)**

La baisse observée en 2021 par rapport à la valeur cible s'explique principalement par les effets de la pandémie mondiale, qui a fortement impacté l'activité touristique en Polynésie française. Une reprise économique est perceptible à partir de 2023. Depuis, une augmentation régulière des volumes d'eaux usées traitées est observée, portée notamment par la poursuite des raccordements des usagers dans les communes de Papeete et de Moorea. Cette dynamique s'est confirmée en 2025, permettant de se rapprocher de la valeur cible.

Entre 2020 et 2025, les volumes traités sont ainsi passés de 7 750 à 9 212 m<sup>3</sup>/j, soit une progression d'environ +19 %, traduisant un renforcement progressif des capacités de traitement et du niveau de raccordement.

Cette dynamique devrait se poursuivre avec la mise en œuvre du raccordement des communes d'Arue et de Pirae à la station d'épuration de Papeete. Bien que ce projet soit désormais programmé à l'horizon 2030, il constitue un levier majeur d'augmentation des volumes traités et de consolidation de la trajectoire engagée.

## RESULTAT ATTENDU 3 : LE PAYS PROPOSE DES SOLUTIONS FACILITANT LA MISE EN ŒUVRE DES SERVICES COMMUNAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

### • **Indicateur : Nombre d'outils créés facilitant la mise en œuvre des services publics communaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées**

Dans le cadre du premier plan d'actions, cette action a permis la production de 9 outils (documents types élaborés et mis à disposition des acteurs).

Plusieurs documents et supports types ont été élaborés et mis à disposition des communes afin de renforcer leurs capacités opérationnelles :

**En 2023**, 5 outils ont été réalisés :

- un guide relatif à la ressource en eau ;

- deux outils numériques portant sur les bonnes pratiques d'exploitation d'un réseau d'eau et sur les systèmes d'information géographique (SIG) ;
- deux clips de sensibilisation relatifs aux plans de sécurité sanitaire des eaux (PSSE). Ces productions ont permis d'atteindre une valeur cumulée de 6 outils ;

**En 2024**, un **modèle type de dossier de consultation des entreprises (DCE)** pour la réalisation d'un PSSE a été élaboré et diffusé, portant le total à 7 outils ;

En 2025, deux nouveaux outils ont été développés :

- un support de communication sur les conséquences d'une mauvaise gestion des eaux usées domestiques et des matières de vidange ;
- un formulaire standardisé de demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT), accompagné d'un guide pratique

relatif à l'exploitation de la ressource en eau en Polynésie française, précisant le cadre réglementaire, les attendus techniques et les bonnes pratiques d'utilisation.

L'ensemble de ces outils contribue à structurer l'action des communes et à faciliter la mise en œuvre opérationnelle de leurs compétences en matière d'eau et d'assainissement.



## TABLEAU DE SUIVI OPERATIONNEL DES ACTIONS

Le tableau ci-après présente le **niveau de mise en œuvre des actions rattachées à l'orientation A**, en précisant pour chacune d'elles le statut d'exécution, le service pilote ainsi que le taux d'atteinte de la cible associée à son indicateur :

| Orientation A |         |          | Moy.             |
|---------------|---------|----------|------------------|
|               |         |          | <b>73%</b>       |
| Statut        | Libellé | SCE RESP | % Atteinte cible |

### RA1. Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEP

|             |                                                                                                                  |         |      |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|
| Finalisé    | 1. Soutien financier des projets communaux pour la mise en œuvre de leur politique de distribution d'eau potable | DDC     | 100% |
| Finalisé    | 2. Soutenir la réalisation de 6 PSSE                                                                             | DIREN   | 100% |
| Non démarré | 3. Compléter la réglementation par la mise en place de textes relatifs aux périmètres de protection des captages | DSP/CSE | 0%   |
| Finalisé    | 4. Contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées                                 | DSP/CSE | 100% |

### RA2. Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEU

|                       |                                                                                                                                                                                         |            |      |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|
| Partiellement réalisé | 5. Soutien financier des projets communaux pour la mise en œuvre de leur politique d'assainissement des eaux usées (AEU)                                                                | DDC        | 78%  |
| Finalisé              | 6. Financement de la reconstruction de l'émissaire de la step de Punaauia (AP)                                                                                                          | DIREN      | 100% |
| Finalisé              | 7. Accompagner la commune de Punaauia dans sa réflexion sur le futur mode de gestion communale du service public d'assainissement collectif                                             | DIREN      | 100% |
| Finalisé              | 8. Clarifier les responsabilités et compétences des parties prenantes en matière d'assainissement des eaux usées par la saisine du TA                                                   | PR         | 100% |
| Partiellement réalisé | 9. Adapter et compléter les modalités pratiques pour la mise en œuvre de la compétence en AEU des communes par l'actualisation de la réglementation relative à l'hygiène des eaux usées | PR         | 70%  |
| Partiellement réalisé | 10. Contrôle de l'assainissement autonome collectif                                                                                                                                     | Non défini | 30%  |
| Partiellement réalisé | 11. Assurer le contrôle de l'assainissement collectif public dont les STEP sont ICPE                                                                                                    | DIREN      | 70%  |



### RA3. Le Pays propose des solutions facilitant la mise en œuvre des services communaux d'eau et d'assainissement des eaux usées

|             |                                                                                                                         |       |      |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Non démarré | 12. Participer au retour d'expérience sur l'exploitation de dispositifs innovants d'épuration adaptés au contexte local | DIREN | 0%   |
| Finalisé    | 13. Établir des documents types pour faciliter la mise en œuvre des services environnementaux                           | DIREN | 100% |

Les tableaux détaillés de mise en œuvre par action, présentant l'évolution annuelle sur la période ainsi que les valeurs de référence et cibles associées, sont présentés en annexe du présent rapport.

## LES AVANCEES MAJEURES

La période 2021–2025 se caractérise par une montée en puissance significative de la politique de soutien financier du Pays au profit des infrastructures communales en matière d'AEP et d'AEU, la réalisation d'opérations structurantes et la mise à disposition d'outils concrets au service des communes :

- **Le Pays a significativement renforcé son soutien financier en matière d'alimentation en eau potable (AEP), avec un niveau d'engagement quasiment doublé par rapport à la période précédente. Un montant total de 3,75 milliards F CFP a ainsi été mobilisé, atteignant presque l'objectif fixé.** Cette dynamique témoigne d'une volonté politique affirmée en faveur du développement des infrastructures de distribution d'eau potable ;
- **Le soutien financier du Pays apporté à l'assainissement des eaux usées (AEU) a connu une progression majeure, avec un montant cumulé de financements accordés en AEU s'établissant à 3,428 milliards F CFP contre 213 millions F CFP sur la période 2016-2030.** Le financement de la première tranche du projet structurant de la communauté de communes Teporionu'u (Papeete, Pirae, Arue), a représenté à lui seul plus de 2,7 milliards F CFP.
- **La reconstruction de l'émissaire de la station d'épuration de Punaauia au niveau de la passe de Taapuna a bénéficié d'une subvention d'investissement du Pays engagée à hauteur de 1,866 milliard F CFP. L'émissaire a été mis en route fin 2025.** Cette action, comprenant également la construction d'un poste de refoulement en amont de l'émissaire permettant le triplement de la capacité de rejet, constitue un préalable au transfert du service à la commune ;
- **Les dispositifs contractuels (DDC, CDT I et II) ont joué un rôle d'accélérateur des investissements communaux,** en permettant le financement simultané d'infrastructures, d'équipements et d'études préalables indispensables à la maturation des projets en AEP et AEU ;
- **La promotion des démarches préventives de gestion sanitaire a été relancée,** avec la mise en œuvre de 6 plans de sécurité sanitaire des eaux (PSSE), intégrant une approche globale depuis la ressource jusqu'au robinet de distribution ;
- **La qualité et le suivi des services d'eau potable se sont progressivement**

améliorés, avec une augmentation du nombre de réseaux distribuant de l'eau potable (de 33 en 2019 à 41 en 2024) et un renforcement des auto-contrôles par les communes ;

- **La clarification des compétences des communes en matière d'assainissement des eaux usées par le Conseil d'Etat** a permis de confirmer la compétence communale sur la gestion des matières de vidange (boues et graisses) issues de l'épuration des eaux usées domestiques ;
- **Des outils opérationnels ont été produits pour accompagner les communes**, notamment guides pratiques, modèles de

DCE, supports de sensibilisation et outils de formation, contribuant à structurer la montée en compétence communale ;

- **La complémentarité d'un autre outil de financement (hors Politique de l'eau), à savoir la mobilisation exceptionnelle du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) à hauteur de 2,3 milliards F CFP** (pour 2024 et 2025) pour l'AEP qui a permis de compenser partiellement les contraintes budgétaires nationales et ses effets sur la programmation au titre du CDT. Cela illustre la volonté des élus communaux siégeant au Comité des finances locales (CFL) de favoriser la progression des services environnementaux en AEP et AEU.

## LES LIMITES MAJEURES RENCONTREES

Malgré des avancées significatives, la mise en œuvre du plan a été contrainte par des limites structurelles, liées à la maturité des projets, aux capacités opérationnelles des communes et à un cadre de mise en œuvre encore en cours de consolidation :

- **La dépendance à la maturité des projets communaux a fortement conditionné l'engagement financier**, limitant notamment l'atteinte de la cible en AEU malgré des enveloppes disponibles importantes. En outre, l'enveloppe de programmation exceptionnelle créée en 2023 via le service de la DDC à hauteur de 4 milliards F CFP et dédiée aux projets d'AEU portés par les communes et groupement de communes, s'est soldée par un seul projet subventionné à hauteur de 2,7 milliards F CFP ;
- **Le déficit d'ingénierie technique et administrative au niveau communal constitue un frein majeur à la structuration des services d'eau**, se traduisant par des difficultés à mettre en œuvre les schémas directeurs, à assurer le suivi opérationnel (suivi de la performance, pilotage d'un délégataire, planification des entretiens de réseaux et

des contrôles, etc.) et le suivi des opérations d'investissement (absence de plan de programmation des investissements) ;

- **Le taux d'accès à l'eau potable reste insuffisant et peu dynamique**, avec une stagnation autour de 62-63 % de la population du fait d'un changement de la méthode de calcul plus précis à l'échelle du district. Sans ce changement de méthode, l'indicateur aurait atteint 65 %, ce qui reste en deçà des ambitions affichées lors de l'élaboration de la Politique de l'eau (CAP 2030), traduisant un retard persistant dans l'équipement et les capacités d'amélioration de la gestion communale ;
- **Les projets structurants présentent des temporalités longues**, avec des effets différés au-delà du premier plan d'actions notamment le projet intercommunal Teporionu'u, la structuration progressive du syndicat Terehēamanu, ainsi que des

opérations lourdes telles que la reconstruction de l'émissaire de Punaauia ;

- **Le cadre opérationnel du contrôle de l'assainissement autonome demeure incomplet**, en l'absence d'arbitrage politique. L'absence totale de contrôle (de compétence communale) se traduit par un nombre important de signalements (odeurs, rejets) dont l'instruction est désorganisée ;
- **Les actions en matière d'innovation n'ont pas pu aboutir**, en raison de contraintes juridiques liées au financement d'équipements en domaine privé et d'un portage opérationnel limité ;

- **L'actualisation de la réglementation en matière d'hygiène des eaux usées est inachevée**, en raison de difficultés de portage politique, de coordination et d'arbitrage entre acteurs en début de période, retardant la mise en œuvre d'un cadre opérationnel complet ;
- **L'absence d'aboutissement des travaux relatifs aux périmètres de protection des captages (PPC)** n'a pas permis de structurer un cadre de sécurisation de la ressource en eau potable à l'échelle du territoire, en raison d'un manque de consensus sur la pertinence de ce dispositif dans un contexte où la pression foncière excelle et où la plupart des captages/forages se situent en zone déjà urbanisée.

## LES ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR

### DES ENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT INTEGRES DANS LE PLAN D' ACTIONS 2026–2030

Pour l'orientation A, les enseignements tirés du premier plan d'actions ont directement alimenté la construction du second plan, en se traduisant par l'intégration de nouvelles actions et la consolidation de dispositifs existants :

- **Le renforcement du soutien aux communes est confirmé comme axe structurant**, avec la poursuite des financements d'infrastructures en AEP et AEU via le CDT et d'autres outils de financement du Pays ;
- **L'actualisation du cadre réglementaire est identifiée comme une priorité**, avec la poursuite de la modification de la délibération n°87-48/AT du 29 avril 1987 relative à l'hygiène des eaux usées et de ses deux arrêtés d'application portant sur les prescriptions techniques et les modalités de contrôle des dispositifs d'assainissement autonomes ;
- **La mise en œuvre du contrôle des dispositifs d'assainissement des eaux usées, autonomes comme collectifs publics, est confirmée comme un enjeu prioritaire**, avec la nécessité d'en préciser les modalités d'application, en cohérence avec les compétences exercées par les communes ;
- **Les enjeux de gouvernance liés à la gestion de la SEM Assainissement des eaux de Tahiti sont intégrés**, notamment à travers la préparation du transfert de la gestion du service à la commune de Punaauia ;
- **La nécessité de sécuriser l'accès à l'eau dans les zones non raccordées est prise en compte**, à travers l'intégration d'une action dédiée à l'accompagnement des ménages pour l'acquisition de citernes individuelles via le dispositif AAHI ;
- **Le besoin de mise à niveau des installations existantes de l'OPH est intégré**, avec un programme de rénovation ou de reconstruction d'une dizaine de stations d'épuration de lotissements sociaux, permettant la mise en œuvre des SPANC.

---

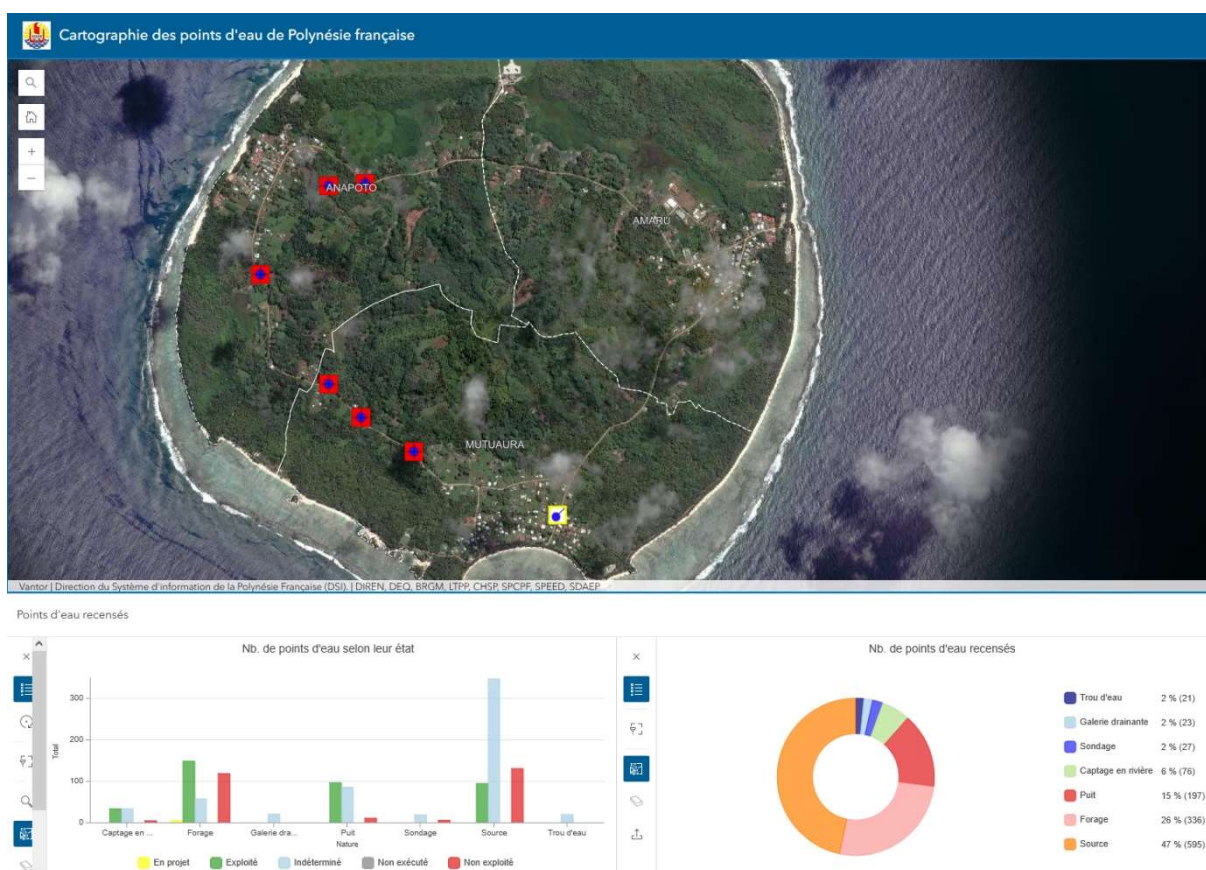
## DES ENJEUX STRUCTURANTS A APPROFONDIR

Au-delà des actions formellement intégrées dans le second plan, plusieurs enseignements issus du premier cycle appellent la poursuite des travaux, des arbitrages et de la concertation interministérielle afin de permettre leur traduction opérationnelle à moyen terme :

- **Le renforcement de l'ingénierie communale et de la planification des investissements (tous types) constitue un levier prioritaire**, impliquant un accompagnement accru du Pays (outils, formation, assistance) et une coordination renforcée avec les partenaires techniques et financiers (SPCPF, DIP, AFD, OFB), ainsi que la formation des élus/agents techniques ;
- **La sécurisation et la lisibilité des dispositifs de financement doivent être consolidées**, en s'inscrivant dans une logique pluriannuelle et en anticipant les aléas économiques. A noter que le CDT ne porte pas seulement sur l'AEP et l'AEU, la gestion des déchets dont les communes ont un retard considérable fait aussi partie des opérations financées, ce qui peut parfois faire évoluer les fonds disponibles en AEP/AEU si des projets majeurs de gestion des déchets sont éligibles ;
- **La montée en puissance des investissements doit être maintenue et accentuée sur les opérations** améliorant l'accès à l'eau potable et au développement des SPANC (par la construction d'unités de traitement des matières de vidange) ;
- **Le développement d'un partage structuré et coordonné des données entre les différents acteurs du secteur (SPCPF, délégataires, services du Pays et de l'État) constitue un levier essentiel**, pour améliorer la connaissance des services, renforcer le pilotage de la performance et disposer de données fiables et harmonisées à l'échelle du territoire ;
- **La sécurisation de la ressource en eau potable nécessite de clarifier les modalités de mise en œuvre des périmètres de protection des captages (PPC)**, en articulation avec les compétences communales, afin d'intégrer pleinement cet enjeu dans les outils de planification (PGA) et les dispositifs de gestion de la ressource.

### 1.3 ORIENTATION B – PRESERVER DURABLEMENT LES FONCTIONNALITES DU GRAND CYCLE DE L’EAU POUR BENEFICIER DURABLEMENT DE L’OR BLEU

L’**orientation B** est consacrée à la **préservation** et à la **gestion intégrée de la ressource en eau**, en visant un bon état écologique des masses d’eau et une meilleure connaissance des milieux aquatiques. Elle repose sur une approche par bassin versant, de la source au lagon, permettant d’intégrer les enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux. Cette orientation traduit un changement de paradigme, en renforçant les outils de connaissance, de planification et de régulation dans un domaine historiquement peu structuré.



*Extrait du référentiel des points d'eau © DIREN*



## ANALYSE DES INDICATEURS STRATEGIQUES, OPERATIONNELS ET DE RESULTATS

### ANALYSE DES INDICATEURS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Les indicateurs des orientations stratégiques et opérationnelles de l'orientation B sont les suivants :

|                                      | Intitulé                                                                                                                    | Indicateur                                                                                                                                                | Valeur de référence 2020 | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur 2023 | Valeur 2024 | Valeur 2025 | Valeur cible 2025 |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Objectif stratégique</b>          | Préserver durablement les fonctionnalités du grand cycle de l'eau pour bénéficier durablement de l'or bleu                  | Le Pays dispose d'un cadre cohérent et actualisé de données qualitatives et quantitatives relatives aux ressources en eaux souterraines et superficielles | Non défini               | Non défini  | Non défini  | Non défini  | Non défini  | Non défini  | Non défini        |
| <b>Orientation opérationnelle B1</b> | Améliorer la connaissance sur les ressources en eau, les milieux naturels, les pressions exercées et partager l'information | Nombre d'îles ayant fait l'objet d'acquisition de données hydrologiques, hydrogéologiques et climatiques                                                  | 5                        | 5           | 5           | 5           | 8           | 9           | 8                 |
| <b>Orientation opérationnelle B2</b> | Instaurer les bases de la gestion durable des ressources en eau                                                             | Nombre de communes disposant d'outils de planification durable des ressources en eau                                                                      | 0                        | 1           | 1           | 2           | 2           | 2           | 48                |
| <b>Orientation opérationnelle B3</b> | Repenser les outils d'aménagement des cours d'eau en intégrant prévention des inondations, écologie et culture              | Proportion des bassins versants restaurés ou aménagés intégrant la prévention des inondations, l'écologie et la culture sur la période 2021-2025          | 0                        | 0           | 0           | 0           | 0           | 0           | 16 %              |

OBJECTIF STRATEGIQUE : PRESERVER DURABLEMENT LES FONCTIONNALITES DU GRAND CYCLE DE L'EAU

- **Indicateur :** Le Pays dispose d'un cadre cohérent et actualisé de données qualitatives et quantitatives relatives aux ressources en eaux souterraines et superficielles

Cet indicateur de nature macro reste difficilement appréciable à ce stade. Afin d'améliorer le suivi de l'objectif stratégique, un nouvel indicateur a été

retenu dans le cadre du second plan d'actions : le nombre de zones à enjeu ayant fait l'objet d'acquisition de données.

ORIENTATION OPERATIONNELLE B1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LES RESSOURCES EN EAU, LES MILIEUX NATURELS, LES PRESSIONS EXERCEES ET PARTAGER L'INFORMATION

- **Indicateur :** Nombre d'îles ayant fait l'objet d'acquisition de données hydrologiques, hydrogéologiques et climatiques

La valeur de référence reposait sur cinq îles disposant de données consolidées : **Tahiti, Moorea, Rangiroa, Ua Pou et Makatea** (étude BRGM 2019).

Sur la période du plan, plusieurs campagnes d'acquisition ont permis de renforcer progressivement la connaissance :

- **Données hydrologiques (2024) :** Hiva Oa, Nuku Hiva, Raiatea et Tahiti, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole « *Têtes de bassin versant* » ;
- **Données hydrogéologiques (2024) :** Tahiti, via une campagne d'analyses des eaux souterraines sur quatre points d'eau de l'agglomération ;
- **Données hydrologiques complémentaires (2022, 2024 et 2025) :** campagnes d'analyses réalisées sur Tahiti ;
- **Données climatiques (2025) :** Mangareva, dans le cadre d'une étude climatologique

des pluies et des températures sur l'archipel des Tuamotu-Gambier.

L'acquisition de données hydrologiques s'est inscrite dans un contexte marqué par des contraintes techniques, topographiques et organisationnelles importantes. En matière hydrogéologique, les investigations par voie aéroportée n'ont pas pu être déployées en raison de difficultés techniques. Des approches alternatives, plus classiques, ont néanmoins été mobilisées afin de poursuivre l'effort de connaissance.

Les résultats traduisent ainsi une progression de l'acquisition de données à l'échelle du territoire polynésien, avec un nombre d'îles disposant de données porté à 9, soit un niveau supérieur à la cible fixée à 8.

Cette progression demeure toutefois relative au regard de l'étendue du territoire et du nombre d'îles à couvrir, traduisant un besoin de poursuite et d'amplification des efforts engagés.

## ORIENTATION OPERATIONNELLE B2 : INSTAURER LES BASES DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

### 💧 Indicateur : Nombre de communes disposant d'outils de planification durable des ressources en eau

Le décompte de cet indicateur repose sur la mise en œuvre effective de schémas directeurs de rivières et de schémas territoriaux de gestion de l'eau.

À ce titre, le schéma directeur de la Fautaua, finalisé en 2021, couvre les communes de Papeete et Pirae. L'évolution de l'indicateur, passé de 1 en 2022 à 2 en 2023, s'explique par l'engagement progressif de la traduction de ce schéma dans les documents d'urbanisme, avec la révision des Plans Généraux d'Aménagement (PGA) à Pirae puis à Papeete.

Les autres projets de schémas sont actuellement en cours d'élaboration et ne sont donc pas encore comptabilisés à ce stade.

Initialement, l'objectif visait une couverture à l'échelle de l'ensemble des archipels, soit potentiellement les 48 communes. Toutefois, les retours d'expérience montrent que les temps de concertation et de consolidation des données sont plus longs qu'anticipé.

## ORIENTATION OPERATIONNELLE B3 : REPENSER LES OUTILS D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU EN INTEGRANT PREVENTION DES INONDATIONS, ECOLOGIE ET CULTURE

### 💧 Indicateur : Proportion des bassins versants restaurés ou aménagés intégrant la prévention des inondations, l'écologie et la culture sur la période 2021-2025

La Politique de l'eau vise le développement d'une **approche intégrée des interventions à l'échelle des bassins versants**, mobilisant de manière coordonnée les différents services compétents du Pays. Toutefois, sur la période, les **temps de concertation et la difficulté à aligner les objectifs entre acteurs** n'ont pas permis de traduire cette ambition en actions opérationnelles concrètes de restauration ou d'aménagement intégré.

Les premières valorisations de l'indicateur faisaient état de 2 % atteints en 2023, correspondant à la prise en compte de certaines actions du schéma directeur de la Fautaua dans les documents d'urbanisme (PGA de Papeete et Pirae), ainsi que

d'une progression complémentaire en 2024 liée à l'avancement du schéma directeur de la Punaru'u et à l'approbation du PAD de la vallée.

Toutefois, après réexamen, ces éléments relèvent davantage de phases de planification et de cadrage que de réalisations effectives intégrant de manière opérationnelle les trois dimensions attendues. En conséquence, **la valeur de l'indicateur a été réévaluée à 0 %**.

Cette difficulté à objectiver des réalisations concrètes a conduit à ne pas reconduire cet indicateur dans le second plan d'actions, sans qu'un indicateur alternatif n'ait pu être défini à ce stade.

## ANALYSE DES RESULTATS ATTENDUS

Les indicateurs des résultats attendus de l'orientation B sont les suivants :

|      | Intitulé                                                                                                                                                                                                     | Indicateur                                                                                                                                                                                                          | Valeur de référence 2020 | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur 2023 | Valeur 2024 | Valeur 2025 | Valeur cible 2025 |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| RA 4 | La connaissance de la ressource en eau souterraine et superficielle est consolidée et les capacités d'observation hydrologique sont modernisées                                                              | Nombre d'îles ayant fait l'acquisition de données hydrogéologiques, hydrologiques et climatiques                                                                                                                    | 5                        | 5           | 5           | 5           | 8           | 9           | 8                 |
|      |                                                                                                                                                                                                              | Nombre total de stations de suivi de la qualité environnementale des eaux superficielles et souterraines de l'île de Tahiti déployées et fonctionnelles                                                             | 0                        | 3           | 4           | 3           | 7           | 9           | 9                 |
| RA 5 | Les connaissances de l'hydrologie des îles polynésiennes sont bancarisées, valorisées et diffusées par des outils numériques (portail de l'eau/référentiel des points d'eau)                                 | Nombre d'outils numériques disponibles pour bancariser, valoriser et diffuser les informations relatives à la gestion de l'eau en Polynésie française, auprès du grand public et des gestionnaires publics de l'eau | 0                        | 0           | 0           | 0           | 1           | 1           | 2                 |
| RA 6 | L'impact du changement climatique à l'échelle de la Polynésie française est précisé grâce au développement des capacités d'observation et de modélisation climatiques dans le cadre d'une approche régionale | Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à haute résolution ou à très haute résolution permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau                                    | 0                        | 0           | 0           | 0           | 75          | 75          | 75                |
| RA 7 | Des schémas de gestion de l'eau à différentes échelles sont réalisés et leurs plans d'actions sont mis en œuvre                                                                                              | Nombre de plans de gestion de l'eau définis et mis en œuvre                                                                                                                                                         | 0                        | 1           | 1           | 1           | 1           | 1           | 4                 |

|       | Intitulé                                                                                                                                               | Indicateur                                                                                                                                                                       | Valeur de référence 2020 | Valeur 2021                              | Valeur 2022                              | Valeur 2023                                | Valeur 2024                               | Valeur 2025                               | Valeur cible 2025 |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
| RA 8  | La Police de l'eau est opérationnelle dans les 3 niveaux de contrôle administratif relevant de sa compétence (instruction, conformité et exploitation) | Nombre de niveaux de contrôle réalisés :<br>- Instruction des dossiers de demande d'AOT ;<br>- Contrôle de la conformité des AOT ;<br>- Contrôle du recouvrement des redevances. | 1                        | 1                                        | 1                                        | 1                                          | 2                                         | 2                                         | 3                 |
| RA 9  | Les cours d'eau sont aménagés et restaurés en intégrant l'écologie, la protection des biens et des personnes, et la lutte contre les inondations       | Nombre de cours d'eau ayant fait l'objet d'une opération annuelle de restauration ou de nettoyage                                                                                | 10                       | 0<br>(en restauration)<br>6<br>(nettoyé) | 0<br>(en restauration)<br>0<br>(nettoyé) | 0<br>(en restauration)<br>20<br>(nettoyés) | 0<br>(en restauration)<br>4<br>(nettoyés) | 0<br>(en restauration)<br>2<br>(nettoyés) | À définir         |
| RA 10 | Les eaux pluviales dans les zones côtières sont gérées                                                                                                 | Nombre d'infrastructures posées et renouvelées<br>Linéaire posé et renouvelé                                                                                                     | à définir                | à définir                                | 1 bassin d'orage<br>680 ml               | 0 ouvrage<br>2135 ml                       | 0 ouvrage<br>500 ml                       | 8 ouvrages<br>2385 ml                     | À définir         |
| RA 11 | La population est sensibilisée aux risques et aux enjeux de préservation des cours d'eau                                                               | Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées annuellement                                                                                                                    | 11                       | 7                                        | 1                                        | 21                                         | 5                                         | 3                                         | 5                 |

## RESULTAT ATTENDU 4 : LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE ET SUPERFICIELLE EST CONSOLIDEE ET LES CAPACITES D'OBSERVATION HYDROLOGIQUE SONT MODERNISEES

L'indicateur de résultat attendu relatif au nombre d'îles ayant fait l'acquisition de données est identique à celui retenu pour l'orientation opérationnelle B1 et renvoie, à ce titre, à l'analyse présentée ci-avant.

### Indicateur : Nombre total de stations de suivi de la qualité environnementale des eaux superficielles et souterraines de l'île de Tahiti déployées et fonctionnelles

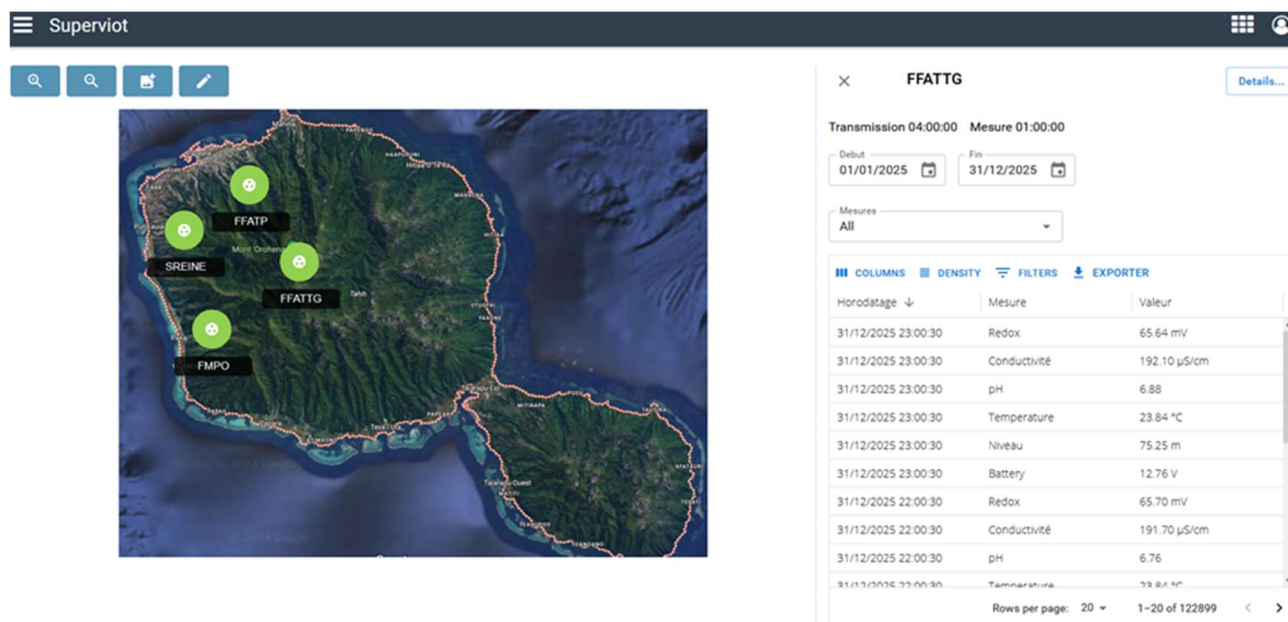
Implantées sur des zones à enjeux environnementaux, les stations de suivi constituent un outil essentiel pour caractériser l'état écologique des milieux aquatiques.

À l'issue de la période :

- Eaux superficielles : **5 stations de suivi sont fonctionnelles**, dont 4 sur la rivière de la Fautaua et 1 à l'embouchure de la Punaru'u ;

- Eaux souterraines : **4 stations de suivi sont fonctionnelles**, localisées sur la source de la Reine à Papeete, ainsi que sur les forages de Maruapo à Punaauia, du stand de tir Garnier à Papeete et de Fautaua à Pirae.

Pour ces deux volets, les actions engagées visent désormais la poursuite du déploiement du réseau, ainsi que l'amélioration et la fiabilisation des dispositifs de suivi, afin de consolider la production de données dans la durée.



Localisation des 4 stations de suivi des eaux souterraines © DIREN



## RESULTAT ATTENDU 5 : LA CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE ET SUPERFICIELLE EST CONSOLIDÉE ET LES CAPACITÉS D'OBSERVATION HYDROLOGIQUE SONT MODERNISÉES

- **Indicateur : Nombre d'outils numériques disponibles pour bancariser, valoriser et diffuser les informations relatives à la gestion de l'eau en Polynésie française, auprès du grand public et des gestionnaires publics de l'eau**

En matière de valorisation et de diffusion des connaissances hydrologiques, **la mise en service du portail de l'eau n'a pas pu aboutir sur la période**, en raison de difficultés techniques et organisationnelles. Malgré ces obstacles, le besoin demeure structurant pour le territoire. L'action est ainsi reconduite dans le cadre du plan d'actions 2026–2030, avec une évolution envisagée via une intégration au site internet de la DIREN dans un premier temps.

Par ailleurs, des avancées ont été réalisées concernant le **référentiel des points d'eau**. Ce référentiel a été **mis en ligne sur ArcGIS Online et partagé avec plusieurs services**, contribuant à améliorer la bancarisation et la diffusion des

données, et permettant une progression de l'indicateur en 2024.

En parallèle, les données du **réseau territorial d'observation hydrologique (RTOH)** ont commencé à être intégrées dans la **plateforme HydroPacifique**, améliorant la bancarisation et la valorisation conjointe avec celles de Météo-France. Cet outil, initialement non prévu dans le cadre du plan, constitue une avancée notable, bien qu'il reste à ce stade **un outil métier principalement utilisé par le GEGDP, sans diffusion élargie**. À ce titre, il ne contribue pas directement à l'indicateur, mais renforce les capacités de gestion et de structuration des données.

## RESULTAT ATTENDU 6 : L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE EST PRÉCISÉ GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS D'OBSERVATION ET DE MODÉLISATION CLIMATIQUES DANS LE CADRE D'UNE APPROCHE RÉGIONALE

- **Indicateur : Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à haute résolution ou à très haute résolution permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau**

En matière d'anticipation des impacts du changement climatique, des avancées significatives ont été réalisées, notamment à travers le **projet CLIPSSA**, qui a permis de renforcer la collaboration régionale et les capacités de modélisation climatique.

Dans ce cadre, 75 îles polynésiennes habitées ont fait l'objet de modélisations à haute résolution (20 km × 20 km), et 2 îles à très haute résolution (2,5 km

× 2,5 km). Ces travaux constituent une base essentielle pour anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau, notamment pour les usages agricoles.

Toutefois, l'élaboration de ces simulations à l'échelle du territoire a été rendue complexe par l'insuffisance et l'hétérogénéité des données disponibles, limitant la finesse des analyses sur certaines zones.

RESULTAT ATTENDU 7 : DES SCHEMAS DE GESTION DE L'EAU A DIFFERENTES ECHELLES SONT REALISES ET LEURS PLANS D'ACTIONS SONT MIS EN ŒUVRE

💧 **Indicateur : Nombre de plans de gestion de l'eau définis et mis en œuvre**

La planification territoriale de l'eau a été engagée, avec l'avancement des schémas directeurs de bassins versants. Le schéma de la Fautaua est opérationnel depuis 2021, celui de la Punaru'u est

en voie de finalisation (validation prévue en 2026) et les levés du bassin de Papeno'o ont été réalisés. Plusieurs études préliminaires à l'élaboration du schéma territorial de gestion de l'eau des Tuamotu-Gambier ont été réalisées.

Tableau 1 – Hiérarchisation des problématiques rencontrées

| N° | Problématique                                                       | État d'altération | Nombre de concept concerné | Nombre d'interaction avec d'autres problématiques | Niveau de priorité |
|----|---------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|--------------------|
| 1  | Qualité des eaux superficielles                                     | +++               | 3                          | 8                                                 | 1                  |
| 2  | Qualité et quantité des eaux souterraines                           | +++               | 3                          | 8                                                 | 1                  |
| 3  | Absence de débit réservé suffisant                                  | +++               | 3                          | 8                                                 | 1                  |
| 4  | Rupture de la continuité écologique                                 | ++                | 2                          | 6                                                 | 2                  |
| 5  | Altérations hydromorphologiques et morpho-dynamique de la rivière   | ++                | 2                          | 6                                                 | 2                  |
| 6  | Espèces envahissantes                                               | ++                | 2                          | 6                                                 | 2                  |
| 7  | Érosions de berges au droit des zones à enjeux                      | +                 | 1                          | 4                                                 | 3                  |
| 8  | Risque inondation dans les zones d'activité et les zones urbanisées | +                 | 1                          | 4                                                 | 3                  |
| 9  | Attractivité des espèces diadromes                                  | +                 | 1                          | 6                                                 | 3                  |

Extrait du diagnostic du schéma directeur de la Punaru'u (phase 2) © DIREN

RESULTAT ATTENDU 8 : LA POLICE DE L'EAU EST OPERATIONNELLE DANS LES 3 NIVEAUX DE CONTROLE ADMINISTRATIF RELEVANT DE SA COMPETENCE (INSTRUCTION, CONFORMITE ET EXPLOITATION)

💧 **Indicateur : Nombre de niveaux de contrôle réalisés**

Cet indicateur porte sur la mise en œuvre de **trois niveaux de contrôle** relatifs à la gestion des prélèvements en eau :

- à l'instruction des dossiers de demande d'AOT ;
- au contrôle de la conformité des AOT ;
- au contrôle du recouvrement des redevances.

La gestion administrative des prélèvements a connu une structuration progressive, illustrée par une nette augmentation des AOT délivrées en fin de période (22 en 2025 contre une moyenne annuelle de 3,5 les années précédentes), traduisant un effort de **régularisation des ouvrages**, notamment **communaux**. Cette dynamique s'accompagne d'un renforcement des capacités de contrôle, avec le **recrutement d'agents dédiés**.

À ce stade, **les deux premiers niveaux de contrôle sont opérationnels (instruction des demandes et contrôle de conformité)**. Le troisième niveau,

**relatif au recouvrement des redevances, reste en cours de structuration.**

Les travaux engagés en 2025 ont permis de mieux objectiver la situation, avec l'identification d'environ **1 300 captages d'eau**, dont **plus de 90 % apparaissent irréguliers** (AOT échues ou réalisées sans autorisation). Par ailleurs, la liquidation des redevances se heurte à des difficultés liées aux anciennes AOT, dont certaines ne précisait pas de durée, nécessitant des **réajustements juridiques et administratifs** conséquents pour fiabiliser le recouvrement.

RESULTAT ATTENDU 9 : LES COURS D'EAU SONT AMENAGES ET RESTAURES EN INTEGRANT L'ECOLOGIE, LA PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES, ET LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

💧 **Indicateur : Nombre de cours d'eau ayant fait l'objet d'une opération annuelle de restauration ou de nettoyage**

Les lits et berges des cours d'eau, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines, concentrent d'importantes quantités de pollutions (ordures ménagères, déchets dangereux, produits toxiques, espèces envahissantes), qui dégradent les milieux naturels et favorisent la formation d'embâcles, susceptibles d'accentuer le risque d'inondation.

Dans ce contexte, la DIREN met en œuvre depuis 2017 des **opérations annuelles de nettoyage**, notamment en amont de la saison des pluies, afin de limiter ces impacts.

Sur la période, ces interventions ont permis de retirer **près de 800 de tonnes de déchets**, contribuant à la prévention des inondations et à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Toutefois, ce bilan met en évidence la nécessité de faire évoluer les modalités d'intervention, en :

- recentrant les opérations sur les secteurs prioritaires, au regard des enjeux environnementaux et de risque ;
- améliorant le suivi des interventions, notamment par une caractérisation plus fine des gisements de déchets afin de mieux comprendre leur origine et l'évolution des pratiques ;

- renforçant la coordination avec les communes, dans une logique de gestion partagée et durable de la propreté des cours d'eau.

En ce qui concerne la **restauration des cours d'eau**, les actions prévues ont été confrontées à d'importantes **difficultés techniques et opérationnelles**, notamment liées aux enjeux fonciers et à **l'absence de méthodologies stabilisées**. Dans ce contexte, cette action n'a pas été reconduite en tant que telle dans le plan d'actions 2026–2030.

Elle se poursuit néanmoins sous des formes renouvelées, notamment à travers le projet de recherche TAH'ORA, soutenu par la DIREN, qui vise à expérimenter des actions de restauration de berges fondées sur des Solutions fondées sur la Nature. Ce projet s'appuie sur une démarche de concertation multi-acteurs afin d'aboutir à des solutions opérationnelles sur les vallées de la Punaru'u, de la Mo'aroa et de l'Opunohu.

Par ailleurs, d'autres initiatives sont en cours, notamment sur Raiatea, traduisant une poursuite des réflexions et des expérimentations concertées en matière de restauration des cours d'eau, dans des formats plus adaptés aux contraintes locales.

💧 **Indicateur : Nombre d'infrastructures et de linéaires posés et rénovés**

La gestion des eaux pluviales vise à maîtriser les écoulements issus des surfaces imperméabilisées, afin de prévenir les inondations, limiter les pollutions et préserver les milieux aquatiques. À l'échelle du territoire, elle repose sur une approche partenariale entre le Pays, les communes et les services de l'État, en l'**absence de schéma directeur global à l'échelle de Tahiti**.

Sur la période, des **investissements structurants** ont été réalisés (canaux, enrochements, collecteurs, bassins), **souvent intégrés aux opérations routières**, permettant d'optimiser les coûts et les délais. Cette dynamique s'accompagne d'une **implication croissante des communes** et d'une montée en compétence progressive sur ces enjeux.

Toutefois, la mise en œuvre reste contrainte par des enjeux fonciers et techniques en milieu urbanisé, une connaissance encore incomplète des réseaux existants (présence d'ouvrages anciens ou amiantés) et une dépendance aux opérations routières. Le manque de moyens humains constitue également un frein à la continuité des interventions.

Enfin, plusieurs enjeux structurants demeurent : l'**urbanisation des zones amont**, générant une augmentation des ruissellements vers l'aval, le besoin de renforcer une gestion intégrée à l'échelle des bassins versants, et la **prise en compte accrue du changement climatique**, notamment des épisodes pluvieux extrêmes.



*Réfection de l'assainissement pluvial à Teahupoo et aménagement d'enrochement sur rivière © DEQ*



## RESULTAT ATTENDU 11 : LA POPULATION EST SENSIBILISEE AUX RISQUES ET AUX ENJEUX DE PRESERVATION DES COURS D'EAU

### Indicateur : Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées annuellement

La sensibilisation du public a reposé principalement sur des campagnes annuelles de communication, notamment via la **diffusion de spots télévisés et de messages radios**, permettant d'assurer une visibilité régulière des enjeux liés aux cours d'eau.

En complément, les opérations de nettoyage ont contribué à une sensibilisation directe des riverains.

Dans une logique d'amélioration, une évolution des formats de communication sera engagée dans la seconde période, avec le développement de contenus dédiés aux réseaux sociaux, en lien avec un prestataire spécialisé, afin de diversifier les canaux de diffusion et renforcer l'impact des messages.



*Visuels issus de la campagne de sensibilisation © DIREN*

## TABLEAU DE SUIVI OPERATIONNEL DES ACTIONS

Le tableau ci-après présente le **niveau de mise en œuvre des actions rattachées à l'orientation B**, en précisant pour chacune d'elles le statut d'exécution, le service pilote ainsi que le taux d'atteinte de la cible associée à son indicateur :

| Orientation B |         |          | Moy.             |
|---------------|---------|----------|------------------|
|               |         |          | 63%              |
| Statut        | Libellé | SCE RESP | % Atteinte cible |

### RA4. La connaissance de la ressource en eau souterraine et superficielle est consolidée et les capacités d'observation hydrologique sont modernisées

|                       |                                                                                                                                                                                                |           |      |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|
| Finalisé              | 14. Poursuivre l'acquisition de données hydrogéologiques sur des secteurs à enjeux                                                                                                             | DIREN     | 100% |
| Finalisé              | 15. Suivre la qualité environnementale des eaux superficielles de l'île de Tahiti par le développement d'un réseau de stations de mesure fonctionnelles                                        | DIREN     | 100% |
| Finalisé              | 16. Suivre la qualité environnementale des eaux souterraines de l'île de Tahiti par le développement d'un réseau de stations de mesure fonctionnelles                                          | DIREN     | 100% |
| Partiellement réalisé | 17. Moderniser et développer le réseau territorial d'observations hydrologiques (RTOH) par des équipements complémentaires (limnimètres et pluviomètres) et poursuivre la collecte des données | DEQ-GEGDP | 83%  |
| Partiellement réalisé | 18. Contrôler la qualité environnementale de l'eau superficielle et souterraine sur des sites à enjeux                                                                                         | DIREN     | 64%  |
| Finalisé              | 19. Contrôler la qualité bactériologique des eaux de baignade                                                                                                                                  | DSP/CSE   | 100% |

### RA5. Les connaissances de l'hydrologie des îles polynésiennes sont bancarisées, valorisées et diffusées par des outils numériques (portail de l'eau/référentiel des points d'eau)

|                       |                                                                                                                |       |      |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Partiellement réalisé | 20. Actualiser et consolider le portail de l'eau VAITEA, outil d'informations du grand public                  | DIREN | 10%  |
| Finalisé              | 21. Actualiser et consolider le référentiel des points d'eau, outil métier des services gestionnaires de l'eau | DIREN | 100% |



**RA6. L'impact du changement climatique à l'échelle de la Polynésie française est précisé grâce au développement des capacités d'observation et de modélisation climatiques dans le cadre d'une approche régionale**

|                       |                                                                                                                                                                                                               |       |     |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----|
| Partiellement réalisé | 22. Moderniser le RCPF, réseau de suivi climatologique de Polynésie française, par le déploiement de stations automatiques de mesures météorologiques, en partenariat avec Météo France                       | DIREN | 80% |
| Partiellement réalisé | 23. Mener une collaboration participative de partage de données météorologiques et climatologiques du Pays et de Météo France, d'interprétations par des météorologues, mises en commun et à disposition      | DIREN | 50% |
| Finalisé              | 24. Participer à la modélisation climatique future sur des îles de la Polynésie française et bénéficier de projections sur le changement climatique à haute résolution, dans le cadre de l'initiative CLIPSSA | DIREN | 97% |

**RA7. Des schémas de gestion de l'eau à différentes échelles sont réalisés et leurs plans d'actions sont mis en œuvre**

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                               |       |     |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----|
| Partiellement réalisé | 25. Réaliser un schéma territorial à l'échelle de la Polynésie et se déclinant par archipel                                                                                                                                                                                   | DIREN | 10% |
| Partiellement réalisé | 26. Établir les 3 schémas directeurs des rivières de Papeno'o, Fautaua et Punaru'u avec cohérence inondation et écologie (intégrant PPR, plan annuel de curage et d'entretien et diagnostic écologique) et mettre en œuvre les plans d'actions correspondants                 | DIREN | 60% |
| Partiellement réalisé | 27. Élaborer une cartographie des pressions polluantes au niveau de l'agglomération de Papeete (Pā'ea à Māhina) et la zone d'activités de Taravao (ICPE, agriculture, aquaculture, décharges, industries, anciens sites d'activités, cimetières, sites et sols pollués, etc.) | DIREN | 40% |

**RA8. La Police de l'eau est opérationnelle dans les 3 niveaux de contrôle administratif relevant de sa compétence (instruction, conformité et exploitation)**

|                       |                                                                                                                                                                                                                           |           |      |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|
| Partiellement réalisé | 28. Autoriser les ouvrages de captage d'eau (forages, captages en rivières ou captages de source)                                                                                                                         | DEQ-GEGDP | 72%  |
| Partiellement réalisé | 29. Contrôler le respect des autorisations d'occupation du domaine public (volumes, échéances, équipements, etc.) en favorisant une organisation interservices                                                            | DEQ-GEGDP | 60%  |
| Partiellement réalisé | 30. Recouvrer la redevance d'exhaure                                                                                                                                                                                      | DAF       | 10%* |
| Partiellement réalisé | 31. Suivre quantitativement et qualitativement les ouvrages d'exploitation d'eau                                                                                                                                          | DEQ-GEGDP | 10%* |
| Partiellement réalisé | 32. Réviser la délibération n° 2004-34 APF du 12/02/2004 et les arrêtés d'application relatifs à la composition et l'administration du domaine public, en particulier les dispositions relevant de la redevance d'exhaure | DAF       | 10%  |
| Partiellement réalisé | 33 : Renforcer les dispositions réglementaires pour consolider les actions de police de l'eau en matière de contrôle environnemental en Polynésie française   Bilan du premier plan d'actions (2021-2025)                 | DIREN     | 10%  |

| RA9. Les cours d'eau sont aménagés et restaurés en intégrant l'écologie, la protection des biens et des personnes, et la lutte contre les inondations |                                                                                                                                  |           |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|
| Partiellement réalisé                                                                                                                                 | 34. Mener des opérations de restauration d'habitats des espèces aquatiques et de continuité écologique sur des rivières à enjeux | DIREN     | 10%  |
| Finalisé                                                                                                                                              | 35. Nettoyer les lits et berges des rivières à risques d'inondations                                                             | DIREN     | 100% |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                 | 36. Élaborer un guide pour encadrer tous travaux en rivière, notamment les curages                                               | DEQ-GEGDP | 10%  |
| Finalisé                                                                                                                                              | 37. Nombre de rivières curées annuellement                                                                                       | DEQ-STT   | 100% |

| RA10. Les eaux pluviales dans les zones côtières sont gérées |                                                                                          |           |       |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------|
| Finalisé                                                     | 38. Réaliser les infrastructures d'évacuation des eaux pluviales (réseaux, fossés, etc.) | DEQ-INFRA | 100%* |

| RA11. La population est sensibilisée aux risques et aux enjeux de préservation des cours d'eau |                                                                                                                                                                           |       |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Partiellement réalisé                                                                          | 39. Caractériser la perception sur les pratiques populaires liées aux rivières                                                                                            | DIREN | 10%  |
| Finalisé                                                                                       | 40. Sensibiliser la population riveraine aux bonnes pratiques au niveau des cours d'eau lors des opérations de nettoyage des berges et lits de rivières sur Tahiti        | DIREN | 100% |
| Finalisé                                                                                       | 41. Mener une campagne de sensibilisation annuelle relative au bon état des lits et berges des rivières en prévention de la saison des pluies pour la Polynésie française | DIREN | 100% |

\* Pour les actions n° 30, 31 et 38, les pourcentages d'atteinte de cible sont fournis à titre indicatif uniquement, les cibles n'ayant pas été définies dans le plan d'actions initial. En conséquence, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance moyenne globale de l'orientation B.

Les tableaux détaillés de mise en œuvre par action, présentant l'évolution annuelle sur la période ainsi que les valeurs de référence et cibles associées, sont présentés en annexe du présent rapport.

L'orientation B a permis de structurer de manière significative la connaissance et le suivi de la ressource en eau, tout en posant les bases d'une gestion intégrée à l'échelle des territoires :

#### Un suivi de la ressource structuré au service de la connaissance, de l'alerte et de la police de l'eau

- La connaissance du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines a progressé, permettant de caractériser sur Tahiti les zones sensibles à l'intrusion saline, d'identifier une tendance à la baisse de la recharge des nappes sur certains territoires (notamment les Gambier), et de disposer d'un état de référence mobilisable en cas de pollution,** constituant un appui essentiel à l'exercice de la police de l'eau par la DIREN. Ces avancées s'appuient sur une campagne d'analyses des eaux souterraines sur 4 points d'eau à Tahiti et sur une étude climatologique des pluies et des températures, menée dans les archipels des Australes, de la Société, des Marquises et des Gambier ;
- Le contrôle de la qualité environnementale des eaux superficielles et souterraines s'est structuré par la mise en place d'un programme d'échantillonnage pluriannuel.** Plusieurs pré-campagnes d'analyses ont été nécessaires pour stabiliser l'approche, représentant au total 78 prélèvements réalisés sur la période. Au terme de la période, une méthodologie a été formalisée par la DIREN, reposant sur un suivi à fort enjeu sur les rivières de la Fautaua et de la Punaru'u, complété par des suivis ponctuels sur les rivières présentant des pollutions spécifiques. La contractualisation d'un marché pluriannuel est prévue pour 2026 ;
- Le suivi en continu des eaux souterraines et superficielles a été amorcé sur Tahiti,** avec la mise en service de 4 stations pour les eaux souterraines et 5 stations pour les eaux superficielles. Le réseau souterrain permet le suivi de paramètres physico-chimiques et contribue à détecter des évolutions de la ressource, telles que des variations de conductivité pouvant indiquer une progression du biseau salé. Le réseau superficiel, déployé notamment sur les rivières de la Fautaua et de la Punaru'u, constitue une première base pour le suivi en continu de la qualité écologique des cours d'eau à enjeux.
- Le réseau territorial d'observation hydrologique (RTOH) a fait l'objet d'une relance structurante,** permettant d'assurer le suivi des données hydrologiques sur **15 cours d'eau à Tahiti.** À la suite de la définition d'un système de suivi de l'aléa météorologique et de la réalisation d'un audit technique, un **programme de rénovation et de modernisation** a été engagé. Celui-ci s'est traduit par le lancement d'études sur les débits d'étiage, des opérations de remise en service et de restructuration du réseau, ainsi que par le déploiement de nouvelles installations intégrant la télétransmission, afin d'améliorer le suivi en temps réel. Parallèlement, l'activité de jaugeage en rivière a été relancée et un travail de mise en conformité a permis de **remettre aux normes ISO 21 stations pluviométriques ;**
- Les capacités du territoire en matière d'observation et de modélisation du changement climatique ont été significativement renforcées à travers la modernisation du réseau climatologique de Polynésie française (RCPF),** principal outil de suivi du climat porté par le Pays. Initialement fondé sur un réseau d'observateurs répartis sur les cinq archipels, il repose désormais sur **24**

**stations automatiques opérationnelles en 2025 (contre aucune en début de période),** dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec Météo-France.

Par ailleurs, la participation de la Polynésie française au projet **CLIPSSA** a permis

d'obtenir des **modélisations climatiques inédites**, avec **75 îles habitées couvertes à une résolution de 20 km et deux zones à haute résolution (2,5 km)**, centrées notamment sur Taravao et Moorea, en lien avec les enjeux agricoles et de gestion de la ressource en eau.

### Le développement des outils de bancarisation et de valorisation des données hydrologiques

- **Les outils de bancarisation et de valorisation des données hydrologiques ont été consolidés**, notamment le **référentiel des points d'eau (plus de 1 000 ouvrages recensés)**, constituant une base partagée pour la gestion de la ressource. En parallèle, les données du RTOH ont commencé à être intégrées dans la plateforme HydroPacifique, améliorant leur valorisation conjointe avec celles de Météo-France ;
- **Les connaissances sur les pressions polluantes ont été structurées dans le SIG de la DIREN**, en particulier sur les secteurs de l'agglomération de **Papeete et Taravao**, permettant de mieux caractériser les ICPE, zones industrielles et zones tampons écologiques, même si la diffusion de cet outil reste encore partielle ;

### Une structuration de la gestion administrative des prélèvements et du contrôle des usages

**La gestion administrative des prélèvements des ressources en eau a commencé à se structurer, avec une nette augmentation des AOT délivrées** (22 en 2025 contre 1 en 2024), traduisant **l'effort engagé pour la régularisation des ouvrages communaux**. Cette dynamique

s'accompagne d'un renforcement des contrôles, lié au recrutement d'agents dédiés, ainsi que de l'intégration progressive de prescriptions environnementales et de dispositifs de mesure des volumes prélevés, contribuant à une meilleure maîtrise des usages.

### Une planification territoriale de la ressource en eau en cours de déploiement

**La planification territoriale de l'eau a été engagée**, avec l'avancement des **schémas directeurs de bassins versants**. Le schéma de la **Fautaua** est opérationnel depuis 2021, celui de la **Punaru'u** est en voie de finalisation (validation prévue en 2026) et

les levés du bassin de **Papeno'o** ont été réalisés. Plusieurs études préliminaires à l'élaboration du **schéma territorial de gestion de l'eau des Tuamotu-Gambier** ont été réalisées.

### Des actions engagées pour la gestion des cours d'eau et des eaux pluviales

- Un effort continu de curage des rivières a été mené afin de réduire le risque d'inondation, accompagné d'une structuration de la gestion des déchets associés. Celle-ci intègre l'identification des sites de stockage, la caractérisation des déchets (toxiques, verts, inertes, déblais et gravats, déchets ménagers, pneus) ainsi que l'organisation de leur traitement adapté ;

- Afin de limiter les impacts sur les milieux naturels, des actions de sensibilisation des populations à l'entretien des cours d'eau ont été menées, en complément des opérations de nettoyage des lits et berges à Tahiti et Moorea, réalisées en amont des saisons des pluies. Ces interventions ont permis de retirer plusieurs centaines de tonnes de déchets sur la période ;
- La gestion des eaux pluviales a fait l'objet d'investissements significatifs, **avec la réalisation d'ouvrages structurants d'évacuation (enrochements, dalots, collecteurs, canaux, bassins), représentant notamment 9 opérations et 5 700 ml réalisés sur la période,**

**contribuant à la prévention des inondations et à la régulation des écoulements. Ces interventions se sont appuyées sur une** intégration efficace des ouvrages pluviaux dans les opérations routières, **permettant d'optimiser les coûts et les délais,** ainsi que sur une coordination renforcée entre le Pays, les communes et les services de l'État. Elles traduisent également une implication croissante des communes, avec une meilleure appropriation des enjeux de gestion des eaux pluviales, et s'accompagnent d'une mise à jour progressive des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux pluviales.

#### Une dynamique de collaboration scientifique en appui aux approches intégrées de gestion de l'eau

- Le développement des collaborations scientifiques et partenariales a été engagé, en lien avec des structures de recherche (CRlobe, Secopol, MSH-P, Institut de physique du globe de Paris) et des partenaires institutionnels (SPCPF, OFB), afin de renforcer les approches intégrées de gestion de la ressource. Bien que certaines actions relèvent de dynamiques extérieures à la Politique de l'eau, elles contribuent à explorer le potentiel de solutions fondées sur la nature le long du

continuum terre-mer, à initier des démarches de restauration écologique et à poser les bases de preuves de concept répliquables à l'échelle de la Polynésie française. Ils alimentent également les réflexions en matière de gestion intégrée des bassins versants à Tahiti et Moorea, d'analyse socio-anthropologique des usages des rivières, ainsi que des projets de recherche interdisciplinaires, notamment sur les lentilles d'eau douce insulaires.

#### LES LIMITES MAJEURES RENCONTREES

Malgré ces avancées, l'orientation B a été confrontée à des difficultés techniques, humaines et organisationnelles, qui ont limité l'atteinte de plusieurs cibles et retardé la transformation des acquis en outils pleinement opérationnels. Par ailleurs, certaines actions ont souffert de cibles insuffisamment définies, y compris en cours de plan, ce qui a freiné le pilotage et l'évaluation des résultats :

- **Certaines actions de connaissance ambitieuses n'ont pas pu être menées selon le scénario initial,** notamment la prospection géophysique aéroportée du sous-sol de Tahiti, faute de solution technique d'héliportage disponible et d'appui logistique extérieur. L'action a dû être redéfinie en cours de plan ;
- **Le déploiement des réseaux automatisés de suivi reste fragile,** en particulier pour les eaux superficielles, en raison de contraintes techniques (arrachage de sondes en crue, implantation), de coûts de maintenance élevés et d'incertitudes sur les technologies les plus adaptées ;

- **La couverture territoriale des données demeure insuffisante, en particulier dans les archipels**, où les dispositifs de suivi et de contrôle restent limités faute de moyens humains, entraînant une connaissance encore incomplète de la ressource à l'échelle du territoire ;
- **Les données climatologiques issues du réseau RCPF restent encore insuffisamment exploitées**, faute d'outils d'interprétation et de valorisation adaptés aux besoins des services ;
- **Le portail de l'eau VAITEA n'a pas été mis en service**, en dépit d'un objectif initial de mise en ligne, en raison d'un enchaînement de difficultés techniques, organisationnelles et contextuelles (COVID, cyberattaque, perte d'interlocuteurs, arbitrages techniques) ;
- **La mutualisation et l'exploitation des données entre services restent incomplètes**, malgré la mise en place de plusieurs outils (référentiel des points d'eau, ArcGIS Online, HydroPacifique), dont l'articulation interservices et la diffusion à grande échelle ne sont pas encore stabilisées ;
- **La planification territoriale, bien qu'engagée, demeure inachevée**, en raison de processus de concertation longs, de l'absence de modèles stabilisés de schémas directeurs, de besoins en études préalables et d'un portage parfois insuffisant à l'échelle communale ;
- **Les pressions anthropiques sur les milieux aquatiques demeurent élevées**, comme l'ont confirmé les campagnes d'analyses environnementales (pollutions organiques, présence de glyphosate) et les résultats du contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer. Hors embouchures, historiquement impropres à la baignade, la proportion de sites impropres est passée de **23 % en 2020 (19 sites sur 84) à 30 % en 2025 (31 sites sur 103)**, atteignant **45 % à Tahiti**. À ce stade, le suivi demeure principalement informatif et l'absence de stratégie structurée d'identification des sources de pollution et d'actions correctives traduit un décalage persistant entre l'amélioration des connaissances et la réduction effective des pressions sur les milieux aquatiques ;
- **Certaines actions de restauration écologique ou de prise en compte socioculturelle ont peu avancé**, en raison de contraintes foncières, d'un manque de ressources ou de la difficulté à stabiliser les méthodologies aux particularités locales. Le projet pilote de restauration de la Nahoata a buté sur le foncier. L'étude sur la perception des rivières n'a pas abouti dans le cadre initial, même si une thèse doctorale a été engagée fin 2025 ;
- **La cohérence des interventions sur les cours d'eau reste insuffisante**, entre travaux de protection contre les inondations, opérations de curage, gestion des sédiments, aménagements hydrauliques et préservation des milieux aquatiques, ce qui appelle des évolutions méthodologiques et procédurales ;
- **Les projets d'infrastructures de gestion des eaux pluviales sont contraints**, notamment en milieu urbanisé, par des difficultés foncières et techniques, une connaissance incomplète des réseaux existants (présence d'ouvrages anciens ou amiantés), ainsi qu'une dépendance aux opérations routières et un manque de moyens humains ;
- **Certaines actions réglementaires ou de police de l'eau restent en construction**, comme l'action de consolidation des dispositions de police de l'eau, introduite tardivement au plan et dont la cible n'a pas été atteinte ;
- **Le recouvrement de la redevance d'exhaure demeure en deçà des niveaux attendus**, avec un montant stabilisé autour de 15 M F CFP par an, inférieur aux estimations des études du BRGM au regard du nombre de captages d'eau identifiés (plus de 1 000), traduisant des difficultés de coordination entre services et un besoin d'ajustement ;



- La tarification des prélèvements ne reflète pas pleinement les enjeux de gestion durable de la ressource, peu

incitative à une gestion raisonnée des prélèvements.

## LES ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR

### DES ENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT INTEGRES DANS LE PLAN D' ACTIONS 2026–2030

Pour l'orientation B, les enseignements tirés du premier cycle ont directement nourri le second plan d'actions, en renforçant les volets relatifs à la connaissance, à la planification et à la gestion durable de la ressource :

- L'insuffisance de connaissance sur la ressource souterraine a conduit à intégrer de nouvelles actions ciblées, notamment l'évaluation de la recharge des aquifères, en particulier sur les secteurs sous tension comme la Punaru'u, afin de **définir des seuils de prélèvements soutenable**s ;
- Les **vulnérabilités spécifiques des atolls** sont désormais mieux prises en compte, avec l'intégration d'une action sur **l'étude des lentilles d'eau douce**, destinée à évaluer leur disponibilité et leur potentiel pour les usages agricoles ;
- Les **tensions d'usage autour de la ressource** ont été traduites dans le nouveau plan, avec une nouvelle action dédiée à la réalisation d'**études hydrologiques préalables aux captages agricoles**, afin de mieux dimensionner les ouvrages au regard des débits disponibles, des besoins écologiques et de la prévention des conflits d'usage ;
- La faiblesse historique de la connaissance sur certains milieux a justifié **l'intégration d'un axe spécifique sur les zones humides**, prévoyant leur cartographie, la caractérisation de leur biodiversité, des suivis environnementaux sur sites pilotes et l'évaluation de leur potentiel agricole et écologique ;
- La poursuite des **acquisitions de données hydrologiques et hydromorphologiques** est confirmée, notamment dans les **zones amont de cours d'eau**, en cohérence avec les besoins mis en évidence sur les bassins versants à enjeux ;
- La **planification territoriale est confortée comme outil central de gestion durable**, avec la poursuite des schémas directeurs de rivières et du STGE, notamment aux Tuamotu-Gambier ;
- L'**optimisation des AOT pour les captages d'eau** est explicitement reprise dans le plan d'actions n°2, avec une logique renforcée de dématérialisation, de coordination interservices et d'amélioration du recouvrement de la redevance d'exhaure ;
- La **gestion des eaux pluviales est davantage intégrée dans les outils d'aménagement**, avec la poursuite des ouvrages de rétention et une meilleure prise en compte de cette thématique dans les documents d'urbanisme.

---

## DES ENJEUX STRUCTURANTS A APPROFONDIR

Certaines problématiques identifiées lors du premier cycle, non traduites en actions dans le second plan, nécessitent la poursuite des travaux et des arbitrages :

- **Le suivi quantitatif réel des prélèvements reste à consolider**, malgré l'obligation désormais intégrée dans les AOT de poser des compteurs.  
La mise en place d'un suivi harmonisé des volumes prélevés et de paramètres simples de qualité doit encore être structurée entre **GEGDP, DAF, DIREN et CSE** ;
- **La réduction effective des pressions polluantes doit devenir un prolongement opérationnel des efforts de connaissance**, notamment sur les bassins les plus anthropisés, en articulant cartographie des pressions, campagnes d'analyses (au niveau des cours d'eau et eaux de baignade), police de l'eau et actions correctives ;
- **La cohérence des interventions en rivière reste à finaliser**, à travers le guide de bonnes pratiques, la coordination entre **DIREN, DEQ GEGDP INFRA et STT**, ainsi qu'une meilleure articulation entre protection des biens et des personnes et préservation écologique ;
- **La prise en compte des dimensions socioculturelles et de l'acceptabilité locale des aménagements** mérite d'être approfondie, en particulier sur les vallées et rivières à forts usages ;
- **La gestion des eaux pluviales appelle encore un changement d'échelle, avec un besoin de planification globale**, de meilleure connaissance des réseaux existants et d'anticipation plus forte des effets du changement climatique sur les événements extrêmes, dans un contexte d'urbanisation progressive des zones de versant et de montagne, entraînant une augmentation des volumes de ruissellement vers les zones aval et un sous-dimensionnement progressif des infrastructures existantes. Cette évolution nécessite un renforcement des approches intégrées à l'échelle des bassins versants, afin d'articuler les enjeux d'aménagement, de gestion des écoulements et de prévention des risques.

## 1.4 ORIENTATION C – DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE DE L’EAU ADAPTEE

L’orientation C porte sur la mise en place d’une gouvernance de l’eau adaptée au contexte polynésien, en structurant les instances de pilotage et en assurant la cohérence avec les autres politiques publiques (aménagement, agriculture, tourisme, climat, déchets, innovation). Elle vise également à renforcer la coordination entre les acteurs et à développer les coopérations aux échelles régionale et internationale.



*Cinquième réunion du COPIL de la Politique de l’eau le 18 novembre 2025 © DIREN*

## ANALYSE DES INDICATEURS STRATEGIQUES, OPERATIONNELS ET DE RESULTATS

### ANALYSE DES INDICATEURS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Les indicateurs des orientations stratégiques et opérationnelles de l'orientation C sont les suivants :

|                                      | Intitulé                                                                                        | Indicateur                                                                                      | Valeur de référence 2020 | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur 2023 | Valeur 2024 | Valeur 2025 | Valeur cible 2025 |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>Objectif stratégique</b>          | Développer une gouvernance de l'eau adaptée                                                     | Développer une gouvernance de l'eau adaptée                                                     | Non défini               | Non défini  | Non défini  | Non défini  | Non défini  | Non défini  | Non défini        |
| <b>Orientation opérationnelle C1</b> | Définir un pilotage stratégique et une coordination opérationnelle adéquats                     | Nombre de documents entérinés encadrant la gouvernance sur le pilotage de la Politique de l'eau | 0                        | 1           | 4           | 5           | 7           | 9           | 10                |
| <b>Orientation opérationnelle C2</b> | Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectorielles du Pays | Nombre de politiques sectorielles prenant en compte les enjeux de la Politique de l'eau         | 0                        | 1           | 1           | 1           | 3           | 6           | 7                 |
| <b>Orientation opérationnelle C3</b> | Renforcer la coopération régionale, européenne et internationale                                | Nombre de coopération renforcée                                                                 | 0                        | 3           | 3           | 3           | 3           | 3           | 3                 |

Les valeurs sont à lire en cumulé.

## OBJECTIF STRATEGIQUE : DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE DE L'EAU ADAPTEE

- **Indicateur :** Développer une gouvernance de l'eau adaptée

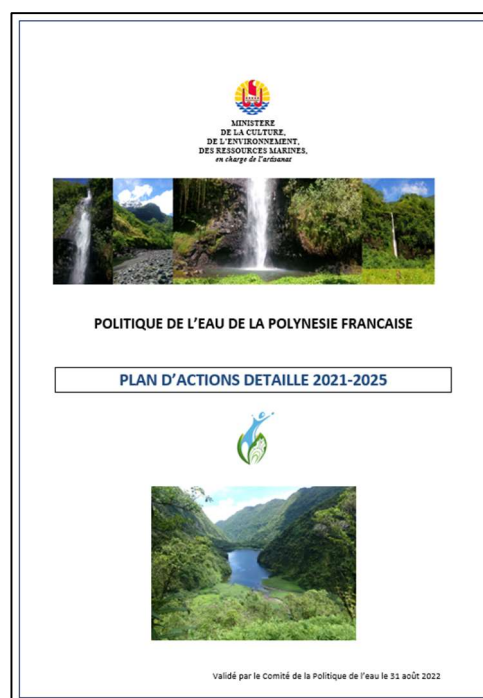
Les valeurs de l'indicateur n'ont pas été définies dans la période du plan d'actions.

## ORIENTATION OPERATIONNELLE C1 : DEFINIR UN PILOTAGE STRATEGIQUE ET UNE COORDINATION OPERATIONNELLE ADEQUATS

- **Indicateur :** Nombre de documents entérinés encadrant la gouvernance sur le pilotage de la Politique de l'eau

La gouvernance de la Politique de l'eau s'est progressivement structurée autour **de 9 documents et outils entérinés** ou produits, incluant le tableau de bord de suivi, l'arrêté instituant le COPIL, le plan d'actions 2021–2025, les quatre revues annuelles de mise en œuvre, l'arrêté modificatif de 2024

institutionnalisant le COTECH et intégrant le ministère de l'agriculture, ainsi que le plan d'actions 2026–2030. Ce cadre a permis d'organiser le pilotage, avec un **COPIL réuni 5 fois** et un **COTECH 10 fois**, contribuant au suivi et à l'évolution de la politique.



Page de garde de la Politique de l'eau de la Polynésie française et du plan d'actions détaillé 2021-2025 © DIREN

## ORIENTATION OPERATIONNELLE C2 : RENFORCER LA COHERENCE DE LA POLITIQUE DE L'EAU AVEC LES AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES DU PAYS

### 💧 Indicateur : Nombre de politiques sectorielles prenant en compte les enjeux de la Politique de l'eau

Sur la période, la prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques sectorielles progresse de manière **hétérogène mais réelle**, avec un total de **6 politiques concernées** : urbanisme/aménagement (via le SAGE, PGA, PAD et EIE), tourisme (stratégie durable adoptée en 2025), plan climat (adopté en 2024), secteur primaire (intégration progressive via ICPE et instances de gouvernance), gestion des déchets (STPGD adopté en 2025) et stratégie de l'innovation (actions dédiées intégrées).

Cette intégration reste toutefois **majoritairement opérationnelle**, souvent portée par l'instruction des projets ou la participation aux instances, plutôt que par une **approche stratégique pleinement anticipatrice et transversale**. Certaines politiques, comme la fiscalité environnementale, demeurent en cours de structuration et ne sont pas encore comptabilisées.

## ORIENTATION OPERATIONNELLE C3 : RENFORCER LA COOPERATION REGIONALE, EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

### 💧 Indicateur : Nombre de coopération renforcée

Sur la période, **3 niveaux de coopération ont été consolidés : européen, international et régional**. Au niveau européen, la Politique de l'eau bénéficie d'un **appui budgétaire** structurant de l'**Union européenne** (3,7 milliards F CFP sur 2022–2027), avec des décaissements effectifs entre 2023 et 2025.

À l'échelle internationale, le projet **CLIPSSA** a permis de structurer une coopération scientifique et opérationnelle autour des enjeux eau-climat, associant plusieurs territoires du Pacifique et partenaires techniques.

Au niveau régional, la coopération s'est appuyée sur le programme **PROTEGE** (clos en 2024) et s'inscrit désormais dans une dynamique de consolidation, notamment à travers la **formalisation en 2025 du partenariat avec la Pacific Water and Wastewater Association (PWWA)**, réseau structurant pour les échanges techniques et le renforcement des capacités dans le domaine de l'eau.



## ANALYSE DES RESULTATS ATTENDUS

Les indicateurs des résultats attendus de l'orientation C sont les suivants :

|              | Intitulé                                                                                                          | Indicateur                                                                                            | Valeur de référence | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur 2023 | Valeur 2024 | Valeur 2025 | Valeur cible 2025 |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| <b>RA 12</b> | Les modalités de la gouvernance et du pilotage de la Politique de l'eau sont définies                             | Nombre de documents entérinés encadrant la gouvernance et le pilotage de la Politique de l'eau        | 0                   | 1           | 4           | 5           | 7           | 9           | 10                |
| <b>RA 13</b> | La Politique de l'eau est mise en œuvre et sa performance est mesurée par le suivi de l'efficacité de ses actions | Pourcentage des actions ayant commencé                                                                | 0                   | 65 %        | 90 %        | 90 %        | 84 %        | 94 %        | 100 %             |
|              |                                                                                                                   | Pourcentage des actions ayant abouti                                                                  |                     | 0 %         | 3 %         | 3 %         | 8 %         | 48 %        | 100 %             |
| <b>RA 14</b> | Les moyens de communication sont mutualisés et la sensibilisation des usagers est organisée                       | Nombre d'outils de partage de l'information et de campagne de sensibilisation réalisés sur la période | 0                   | 0 outil     | 0 outil     | 0 outil     | 1 campagne  | 2 campagnes | À définir         |
| <b>RA 15</b> | La cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectorielles du Pays est renforcée               | Nombre de politiques sectorielles prenant en compte la Politique de l'eau                             | 0                   | 1           | 1           | 1           | 3           | 6           | 7                 |
| <b>RA 16</b> | La coopération régionale, européenne et internationale est renforcée dans le secteur de l'eau                     | Nombre de coopération renforcée à chaque niveau                                                       | 0                   | 3           | 3           | 3           | 3           | 3           | 3                 |

## RESULTAT ATTENDU 12 : LES MODALITES DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE L'EAU SONT DEFINIES

- **Indicateur : Nombre de documents entérinés encadrant la gouvernance et le pilotage de la Politique de l'eau**

L'indicateur de résultat attendu relatif au nombre de documents entérinés encadrant la gouvernance et le pilotage de la Politique de l'eau est identique à celui retenu pour l'orientation opérationnelle C1 et renvoie, à ce titre, à l'analyse présentée ci-avant.

## RESULTAT ATTENDU 13 : LA POLITIQUE DE L'EAU EST MISE EN ŒUVRE ET SA PERFORMANCE EST MESUREE PAR LE SUIVI DE L'EFFICACITE DE SES ACTIONS

- **Indicateur : Pourcentage des actions ayant commencé et pourcentage des actions ayant abouti**

Au terme de la période, **94 % des actions ont été engagées**, traduisant une forte dynamique de mise en œuvre du plan. Parmi elles, **48 % ont été finalisées**, atteignant les objectifs fixés, tandis que

**48 % ont été partiellement réalisées**, sans atteindre pleinement leur cible. Les **6 % restants correspondent à des actions non démarrées**.

## RESULTAT ATTENDU 14 : LES MOYENS DE COMMUNICATION SONT MUTUALISES ET LA SENSIBILISATION DES USAGERS EST ORGANISEE

- **Indicateur : Nombre d'outils de partage de l'information et de campagne de sensibilisation réalisés sur la période**

La valeur cible de cet indicateur n'est pas définie.

Les actions de sensibilisation ont reposé principalement sur l'organisation d'événements dédiés. En 2024, la journée mondiale de l'eau a

permis de sensibiliser environ **500 personnes**. En 2025, la participation à la journée mondiale de l'environnement a élargi la portée des actions, avec plus de **1200 élèves sensibilisés**.

## RESULTAT ATTENDU 14 ET 15 :

Les indicateurs de résultat attendu sont identiques à ceux retenus pour l'orientation opérationnelle C2 et C3 et renvoient, à ce titre, aux analyses présentées ci-avant.

## TABLEAU DE SUIVI OPERATIONNEL DES ACTIONS

Le tableau ci-après présente le **niveau de mise en œuvre des actions rattachées à l'orientation C**, en précisant pour chacune d'elles le statut d'exécution, le service pilote ainsi que le taux d'atteinte de la cible associée à son indicateur :

| Orientation C |         |          | Moy.             |
|---------------|---------|----------|------------------|
|               |         |          | 80%              |
| Statut        | Libellé | SCE RESP | % Atteinte cible |

### RA12. Les modalités de la gouvernance et du pilotage de la Politique de l'eau sont définies

|             |                                                                                                                                                 |       |      |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Non démarré | 42. Cartographier la répartition des compétences, rôles et responsabilités de chaque acteur de la gouvernance globale de l'eau (état des lieux) | DIREN | 0%   |
| Finalisé    | 43. Définir la composition et le fonctionnement du comité de pilotage de la Politique de l'eau (COPIL)                                          | DIREN | 100% |
| Finalisé    | 44. Formaliser la gouvernance de la Politique de l'eau et définir ses outils de pilotage                                                        | DIREN | 100% |
| Finalisé    | 45. Définir la composition et le fonctionnement du comité technique de la Politique de l'eau (COTECH)                                           | DIREN | 100% |

### RA13. La politique de l'eau est mise en œuvre et sa performance est mesurée par le suivi de l'efficacité de ses actions

|                       |                                                                                                                                                                                             |       |      |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Partiellement réalisé | 46. Renforcer les ressources humaines des services concernés pour assurer la coordination de la Politique de l'eau                                                                          | DIREN | 30%* |
| Partiellement réalisé | 47. Organiser la circulation de l'information nécessaire à l'alimentation du cadre de mesure de l'efficacité de la Politique de l'eau dans le cadre de la modernisation de l'administration | DIREN | 50%* |
| Partiellement réalisé | 48. Élaborer un plan de suivi et de mesure de la performance de la Politique de l'eau                                                                                                       | DIREN | 10%  |
| Partiellement réalisé | 49. Coordonner la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de l'eau                                                                                                                   | DIREN | 94%  |
| Finalisé              | 50. Élaborer le nouveau plan d'action 2026-2030                                                                                                                                             | DIREN | 100% |

### RA14. Les moyens de communication sont mutualisés et la sensibilisation des usagers est organisée

|                       |                                                                                                                                                                                                           |       |      |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Non démarré           | 51. Organiser le partage et la mutualisation de l'information notamment par le biais des nouvelles technologies (plate-forme, centre de ressources de l'environnement, etc.)                              | DIREN | 0%*  |
| Finalisé              | 52. Concourir à la sensibilisation des acteurs institutionnels (rôles, obligations réglementaires, aux conséquences sur l'environnement, aux risques sanitaires) par le biais d'outils de sensibilisation | DIREN | 100% |
| Partiellement réalisé | 53. Sensibiliser la population aux enjeux de l'eau par des actions de communication destinées au grand public                                                                                             | DIREN | 40%  |

### RA15. La cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectorielles du Pays est renforcée

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |       |      |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| Finalisé              | 54. Mettre en adéquation la stratégie foncière, d'urbanisme et d'aménagement du Pays                                                                                                                                                                                                                      | DIREN | 100% |
| Finalisé              | 55. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec la politique du Tourisme                                                                                                                                                                                                                         | DIREN | 100% |
| Finalisé              | 56. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec le Plan Climat de la Polynésie française en intégrant notamment les contraintes écologiques liées à la gestion de l'eau et à l'impact sur les milieux aquatiques des projets de nouveaux ouvrages hydroélectriques ou de rénovation des ouvrages | DIREN | 100% |
| Finalisé              | 57. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec les activités du secteur primaire (agriculture et aquaculture)                                                                                                                                                                                   | DIREN | 100% |
| Finalisé              | 58. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets                                                                                                                                                                                    | DIREN | 100% |
| Finalisé              | 59. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec la Stratégie de l'innovation de la Polynésie française                                                                                                                                                                                           | DIREN | 100% |
| Partiellement réalisé | 60. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec la fiscalité environnementale                                                                                                                                                                                                                    | MPR   | 10%  |

### RA16. La coopération régionale, européenne et internationale est renforcée dans le secteur de l'eau

|          |                                                                                                                                                                                                                                 |       |       |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| Finalisé | 61. Mettre en place à l'échelle régionale des échanges avec les autres PTOM français pour valoriser, partager et échanger le savoir-faire de chaque service technique dans le cadre du 11e FED régional (PROTEGE) et de CLIPSSA | DIREN | 100%* |
| Finalisé | 62. Formaliser et mettre en œuvre le programme territorial PF-UE                                                                                                                                                                | DIREN | 98%   |
| Finalisé | 63. Gestion de l'eau à l'échelle internationale                                                                                                                                                                                 | DIREN | 90%   |

\* Pour les actions n° 46, 47, 51 et 61, les pourcentages d'atteinte de cible sont fournis à titre indicatif uniquement, les cibles n'ayant pas été définies dans le plan d'actions initial. En conséquence, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance moyenne globale de l'orientation C.

Les tableaux détaillés de mise en œuvre par action, présentant l'évolution annuelle sur la période ainsi que les valeurs de référence et cibles associées, sont présentés en annexe du présent rapport.

## LES AVANCEES MAJEURES

L'orientation C a permis de poser les bases d'une gouvernance structurée de la Politique de l'eau, en organisant les instances de pilotage, en renforçant la coordination entre acteurs et en intégrant progressivement les enjeux de l'eau dans les autres politiques publiques du Pays :

- La **gouvernance de la Politique de l'eau a été formalisée**, avec l'officialisation du comité de pilotage (COPIL) en 2022, instance centrale de coordination stratégique réunissant les ministères, les communes et les partenaires institutionnels. Réuni à **cinq reprises sur la période**, il a permis de suivre l'avancement des actions et de valider les orientations structurantes, dont les deux plans d'actions successifs ;
- Le **comité technique (COTECH) a été mis en place en 2024**, en tant qu'instance opérationnelle de coordination entre services. Réuni à **dix reprises**, il a permis de

renforcer la circulation de l'information, de consolider la coordination interservices, de partager les diagnostics techniques et d'alimenter les décisions du COPIL ;

- **L'intégration des enjeux de l'eau dans les politiques sectorielles a progressé, notamment :**

- dans la stratégie d'aménagement du Pays, la Politique de l'eau s'inscrivant pleinement dans les orientations du SAGE ;
- dans le **tourisme**, avec leur prise en compte dans la stratégie Fari'ira'a Manihini 2027 et son plan d'action durable ;
- dans le **plan climat**, avec leur intégration dans le Plan Climat 2030 ;
- dans le **secteur primaire**, via la participation aux instances agricoles (COSDA) et leur intégration dans la révision future du schéma directeur de l'agriculture ;
- avec l'**adoption du Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets (STPGD) en 2025**, renforçant la cohérence entre gestion des déchets et préservation de la ressource en eau ;
- et dans la **stratégie d'innovation**, amorçant son intégration dans les dynamiques de développement du Pays ;

- **Les coopérations régionales et internationales ont été renforcées**, notamment dans le cadre du projet PROTEGE, avec l'organisation d'ateliers et de formations (hydrologie, risques sanitaires) réunissant les territoires du Pacifique, favorisant le partage de compétences et de retours d'expérience. La participation au projet CLIPSSA a également permis de structurer une approche régionale des enjeux eau-climat, en développant des travaux de concertation, de production de connaissances et de partage de données ;
- **La Politique de l'eau a bénéficié d'un soutien financier structurant de l'Union européenne**, à travers un programme d'appui budgétaire dédié à la gestion durable de l'eau, doté de **3,7 milliards F CFP sur la période 2022–2027**. Les premiers décaissements, intervenus entre 2023 et 2025, s'élèvent à **plus de 2,1 milliards F CFP**, contribuant au financement des actions du plan et au renforcement des capacités du Pays ;
- **L'élaboration du plan d'actions 2026–2030 a constitué une étape majeure**, traduisant une consolidation de la stratégie à long terme. Ce nouveau plan assure la cohérence entre la temporalité de la Politique de l'eau et celle des dispositifs de financement, notamment européen, et confirme la poursuite de la mobilisation des financements externes.



Pacific Water and Wastewater Association  
© Présidence

## LES LIMITES MAJEURES RENCONTREES

Malgré les avancées observées, l'orientation C a été confrontée à plusieurs limites ayant freiné la montée en puissance de la gouvernance et la pleine intégration des enjeux de l'eau dans les politiques publiques :

- **L'absence de cartographie formalisée des compétences entre acteurs a constitué un frein à la structuration de la gouvernance**, l'étude prévue à cet effet n'ayant pas été réalisée avant la fin du plan. Cette lacune a limité la lisibilité des rôles et responsabilités, complexifié la coordination interservices et freiné la mise en cohérence des interventions publiques ;
- **Une structuration encore incomplète du pilotage et du suivi de la performance**, avec des indicateurs parfois insuffisamment définis ou stabilisés, limitant l'évaluation des résultats et la capacité de pilotage stratégique du plan ;
- **Une coordination interministérielle encore insuffisamment structurée**, ne permettant pas toujours un alignement des politiques publiques sur les enjeux de l'eau. L'intégration de ces enjeux demeure ainsi inégale selon les secteurs, souvent mobilisée au stade de l'instruction réglementaire (EIE, ICPE), plutôt que dans une logique anticipatrice et pleinement transversale ;
- **Une coordination interservices encore perfectible**, malgré la mise en place des COTECH, avec des difficultés persistantes de partage des données entre certains services, d'articulation des outils et d'alignement des priorités entre services ;
- **Des moyens humains limités au regard de l'ambition de la politique**, ayant contraint la mise en œuvre de certaines actions et entraîné, sur certains sujets structurants, des périodes sans référent clairement identifié ;
- **Une mobilisation encore limitée de certains acteurs**, notamment du tissu associatif dans les actions de sensibilisation liées aux enjeux de l'eau, comme en témoigne le faible nombre de demandes de subvention déposées, traduisant des difficultés d'appropriation et de capacité de structuration de projets.

## LES ENSEIGNEMENTS POUR L'AVENIR

Le bilan de l'orientation C met en évidence des avancées structurantes en matière de gouvernance, mais souligne également la nécessité de consolider les dispositifs de pilotage, de coordination et d'intégration des politiques publiques pour garantir l'efficacité de la Politique de l'eau à long terme.

### DES ENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT INTEGRES DANS LE PLAN D' ACTIONS 2026–2030

Le second plan d'actions traduit une volonté de consolider la gouvernance de la Politique de l'eau et de renforcer son articulation avec les autres politiques publiques du Pays, en intégrant directement les principaux enseignements du premier cycle :

- **Le renforcement du suivi de la performance est pris en compte**, avec la mise en place d'un plan de suivi et de mesure visant à instaurer une culture de l'évaluation au sein des services du Pays, et à garantir un pilotage plus réactif, cohérent et orienté vers les résultats dans la gestion de la ressource en eau ;



- **Le besoin de renforcement des capacités organisationnelles sera évalué à l'échelle de la politique**, à travers la réalisation, dès 2026, d'une étude organisationnelle et réglementaire, destinée à identifier les besoins des services et à définir un plan de renforcement des moyens humains et techniques ;
- **La consolidation de la cohérence intersectorielle est prévue**, notamment par la mise en place d'une synthèse bisannuelle des actions liées à l'eau, permettant de disposer d'une vision consolidée des interventions publiques, d'identifier les synergies et les incohérences, et de faciliter les arbitrages entre ministères ;
- **La mise en place d'un cadre budgétaire programmatique commun** est intégrée, afin d'assurer un meilleur alignement des décisions financières avec les priorités de la Politique de l'eau et de renforcer la programmation pluriannuelle des actions ;
- **La modernisation du cadre réglementaire est engagée**, avec un chantier structurant visant notamment l'élaboration d'une future loi du Pays relative à la protection de la ressource en eau et des milieux humides ;
- **La consolidation de la coordination interservices est actée**, en poursuivant les travaux engagés dans le cadre du COTECH et en renforçant les logiques de transversalité entre politiques publiques.

---

## DES ENJEUX STRUCTURANTS A APPROFONDIR

Au-delà des actions intégrées dans le second plan, plusieurs enjeux nécessitent la poursuite des travaux, des arbitrages et un renforcement de la coordination entre acteurs afin de permettre leur pleine opérationnalisation.

- **Le renforcement de la coordination interministérielle et interservices constitue un enjeu central**, impliquant une meilleure articulation des politiques publiques, un partage renforcé de l'information et des mécanismes d'arbitrage plus structurés pour aligner les décisions sur les enjeux de l'eau, notamment à travers **la définition d'une hiérarchie claire des usages de la ressource**, permettant d'orienter les priorités en cas de tensions ;
- **Le renforcement durable des moyens humains dédiés** apparaît nécessaire pour assurer la mise en œuvre effective des actions de la Politique de l'eau et garantir l'intégration des enjeux de la ressource dans les différentes politiques publiques du Pays ;
- **La mobilisation des acteurs locaux et du tissu associatif doit être amplifiée**, afin de favoriser une appropriation plus large des enjeux de l'eau, de renforcer les capacités de montage de projets et d'assurer un déploiement territorial plus équilibré des actions de sensibilisation.

## II- FINANCEMENTS ET MOYENS MOBILISES 2021-2025

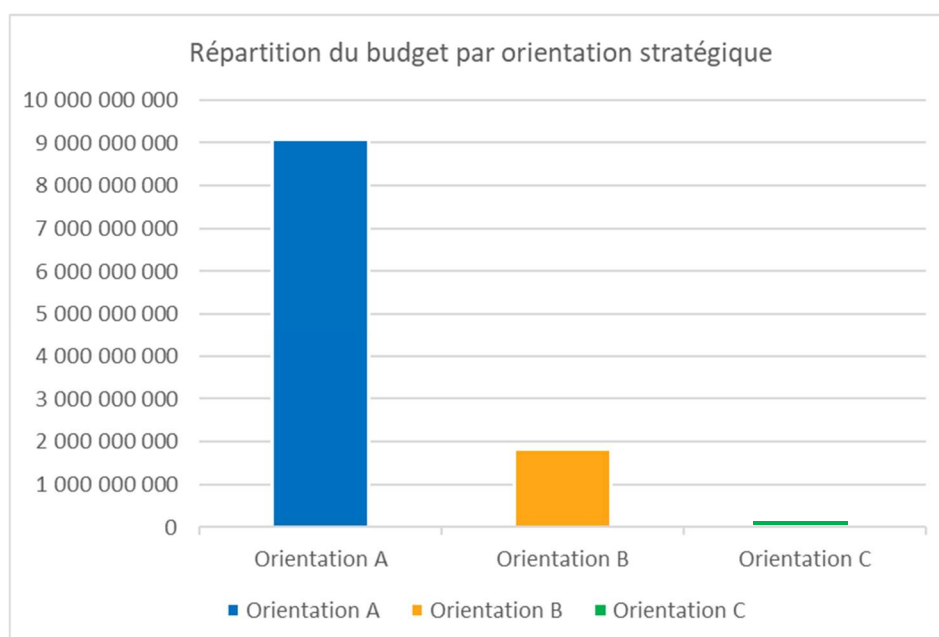
### 2.1 LE BUDGET MOBILISE PAR LE PAYS

#### BILAN GLOBAL DES FINANCEMENTS MOBILISES PAR LE PAYS

Le plan d'actions de la Politique de l'eau a été élaboré exclusivement sur le **périmètre d'intervention du Pays**, en intégrant les actions portées par les différents services concernés. Les montants présentés dans le présent bilan correspondent ainsi aux dépenses TTC relevant du budget propre du Pays. Aucun estimatif budgétaire global n'avait toutefois été défini lors de l'élaboration initiale du plan d'actions. L'un des principaux objectifs de la présente démarche de bilan consiste ainsi à disposer, pour la première fois, d'une lecture consolidée des actions conduites dans le domaine de l'eau ainsi que des financements mobilisés, notamment au bénéfice des communes.

Sur la période 2021–2025, le **montant total** mobilisé pour la mise en œuvre des actions de la Politique de l'eau par le Pays est estimé à **10,9 milliards F CFP**. Les dépenses se répartissent entre **10,5 milliards F CFP d'investissement** et **379 millions F CFP de fonctionnement**, traduisant une politique publique très largement orientée vers la réalisation d'infrastructures et d'équipements structurants.

L'analyse consolidée des financements mobilisés met en évidence des niveaux d'investissement très contrastés selon les orientations stratégiques de la Politique de l'eau, reflétant à la fois les priorités historiques du territoire, la nature des actions engagées et les capacités opérationnelles de mise en œuvre. L'orientation A concentre ainsi l'essentiel des crédits mobilisés avec **9 065 406 202 F CFP**, contre **1 815 923 391 F CFP** pour l'orientation B et seulement **7 914 438 F CFP** pour l'orientation C.



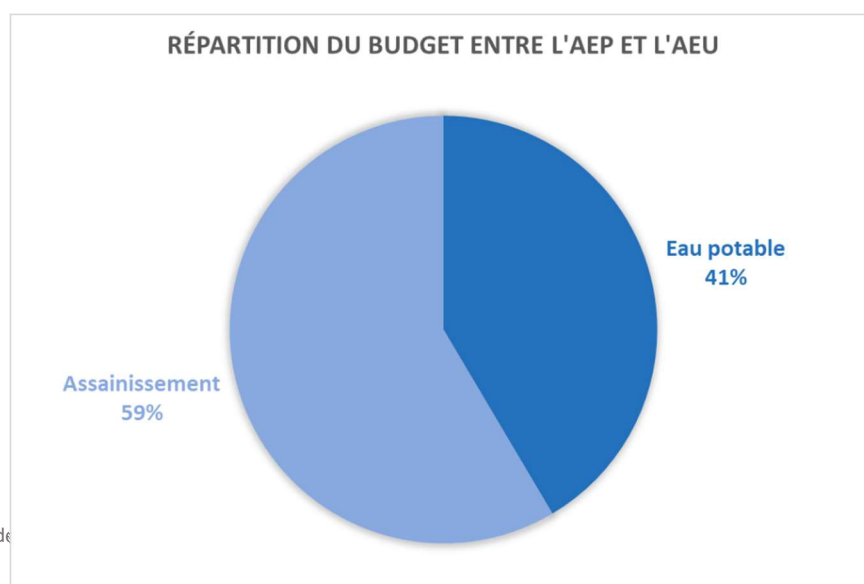
### Répartition annuelle des financements mobilisés par orientation stratégique (2021–2025)

| Montants en F CFP |                        | Orientation A | Orientation B | Orientation C | Total ABC      |
|-------------------|------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 2021              | Investissement Engagé  | 592 489 327   | 1 562 391     | 0             | 594 051 718    |
|                   | Fonctionnement Liquidé | 3 100 000     | 21 577 451    | 0             | 24 677 451     |
| 2022              | Investissement Engagé  | 2 597 994 490 | 120 586 930   | 0             | 2 718 581 420  |
|                   | Fonctionnement Liquidé | 3 537 608     | 152 895 318   | 0             | 156 432 926    |
| 2023              | Investissement Engagé  | 908 358 996   | 553 246 701   | 0             | 1 461 605 697  |
|                   | Fonctionnement Liquidé | 3 100 000     | 46 142 602    | 0             | 49 242 602     |
| 2024              | Investissement Engagé  | 3 685 609 244 | 65 605 574    | 0             | 3 751 214 818  |
|                   | Fonctionnement Liquidé | 3 100 000     | 80 873 859    | 7 914 438     | 91 888 297     |
| 2025              | Investissement Engagé  | 1 265 016 537 | 719 215 886   | 0             | 1 984 232 423  |
|                   | Fonctionnement Liquidé | 3 100 000     | 54 216 679    | 0             | 57 316 679     |
| TOTAL 2021-2025   |                        | 9 065 406 202 | 1 815 923 391 | 7 914 438     | 10 889 244 031 |

#### ORIENTATION A – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

L'orientation A relative à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées représente de loin le principal poste de dépenses de la Politique de l'eau. Cette situation s'explique par le poids des investissements structurants portés par les communes, notamment les réseaux d'alimentation en eau potable, les unités de traitement, les équipements hydrauliques et les infrastructures d'assainissement. Elle traduit également la volonté forte du Pays d'accompagner les communes dans la mise en place et la montée en conformité de leurs services publics d'eau et d'assainissement, dans un contexte marqué par l'arrivée à échéance des obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) au 31 décembre 2024.

La mise en œuvre de ces opérations demeure toutefois fortement dépendante de la maturité des projets communaux, du respect des critères techniques et financiers des dispositifs d'aide ainsi que des capacités de pilotage des collectivités. Par ailleurs, le suivi financier de cette orientation présente certaines limites, les projets étant majoritairement pluriannuels. Les indicateurs financiers retenus dans le cadre du plan d'actions reposent ainsi principalement sur les montants engagés et non sur les montants effectivement liquidés, ces derniers pouvant intervenir plusieurs années après le démarrage des opérations.



Les investissements consacrés à l’assainissement des eaux usées apparaissent particulièrement élevés, avec un montant total estimé à **5,29 milliards F CFP**, contre **3,76 milliards F CFP** pour l’alimentation en eau potable. Cet écart s’explique principalement par le fait que les projets d’assainissement concernent encore majoritairement la création de nouveaux services publics et d’infrastructures lourdes, nécessitant des investissements structurants particulièrement coûteux. À l’inverse, les services d’alimentation en eau potable, bien qu’encore très inégalement développés selon les communes, reposent sur des infrastructures historiquement plus anciennes et déjà partiellement déployées sur une partie du territoire.

Ce niveau d’investissement en assainissement doit toutefois être nuancé, les financements mobilisés sur la période ayant essentiellement concerné un nombre limité d’opérations structurantes, principalement concentrées autour du projet intercommunal **Teporionu’u** regroupant les communes de Papeete, Pirae et Arue. Après plusieurs opérations préparatoires financées entre 2021 et 2023 (études de maîtrise d’œuvre, extensions de réseaux et premières opérations d’assainissement collectif), une enveloppe exceptionnelle de programmation de **4 milliards F CFP** a été créée en 2023 via la DDC afin d’accélérer le développement de l’assainissement collectif communal. Ce dispositif répondait notamment aux limites des enveloppes mobilisables dans le cadre des CDT, souvent insuffisantes au regard du coût particulièrement élevé des infrastructures d’assainissement, conduisant fréquemment à un découpage des demandes de financement. Cette dynamique s’est traduite en 2024 par l’octroi de **2,718 milliards F CFP** au profit de la communauté de communes Teporionu’u pour la première tranche des travaux d’assainissement collectif. Le soutien du Pays s’est également matérialisé par une aide spécifique accordée à la SEM du Pays AET pour les infrastructures d’assainissement collectif de la **commune de Punaauia**. À ce stade, le bilan met donc davantage en évidence la montée en puissance de quelques projets structurants majeurs qu’une réelle diversification des opérations d’assainissement à l’échelle du territoire.

À titre de comparaison, les montants mobilisés via le Fonds intercommunal de péréquation (FIP) sur la période s’élèvent à **2,67 milliards F CFP** pour l’alimentation en eau potable, contre **391 millions F CFP** pour l’assainissement des eaux usées. Ce constat met en évidence une mobilisation encore plus importante des financements du Pays sur les enjeux liés à l’assainissement, secteur nécessitant des investissements particulièrement lourds et techniquement complexes. Cependant, le FIP dispose encore de réserves financières non mobilisées estimées à 20 milliards F CFP, qui pourraient contribuer à intensifier les efforts engagés en faveur de la mise en place et de la modernisation des services publics environnementaux communaux.

---

## ORIENTATION B – GRAND CYCLE DE L’EAU ET GESTION INTEGREE

L’orientation B consacrée au grand cycle de l’eau et à la gestion intégrée mobilise des financements plus limités, représentant environ **17 % du budget global** de la Politique de l’eau. Au regard des enjeux liés à la préservation de la ressource, à l’adaptation au changement climatique et au développement des connaissances, cette orientation apparaît toutefois partiellement **sous-financée**.

Les principaux investissements recensés concernent les **infrastructures de gestion et d’évacuation des eaux pluviales**. Néanmoins, certaines dépenses soulèvent la question de leur intégration dans le périmètre financier de la Politique de l’eau, notamment les opérations routières ou les constructions de ponts intégrant des ouvrages hydrauliques. À ce titre, les opérations de construction de ponts n’ont pas été comptabilisées dans le présent bilan financier, compte tenu de leur finalité principale liée au franchissement des cours d’eau pour la circulation routière.

Plusieurs facteurs expliquent le niveau relativement limité des financements mobilisés sur cette orientation, notamment la complexité technique de certaines opérations, les difficultés de structuration des projets ainsi que le manque de moyens humains dédiés au suivi des études et des marchés. Certaines actions structurantes n’ont ainsi connu que peu ou pas d’avancement au cours de la période, notamment les opérations de restauration des cours d’eau ou d’adaptation des aménagements intégrant les enjeux de continuité

écologique et de restauration des habitats aquatiques, ce qui se traduit également par une absence de dépenses associées.

Le bilan met également en évidence des difficultés de consolidation des dépenses réellement consacrées au grand cycle de l'eau. Certaines études relatives à l'acquisition de données hydrogéologiques, hydrologiques ou climatiques n'ont probablement pas été intégrées au présent bilan financier, faute de centralisation des dépenses portées par les différents services concernés par la Politique de l'eau. De même, certaines dépenses contribuant indirectement aux objectifs de cette orientation n'avaient pas été identifiées dans le plan d'actions initial, comme certains investissements hydrauliques agricoles.

Enfin, le développement d'outils numériques de bancarisation, de valorisation et de diffusion des données relatives à l'eau constitue un enjeu majeur pour la gestion intégrée de la ressource. Toutefois, les moyens financiers mobilisés sur cette thématique demeurent encore limités au regard des besoins identifiés.

---

## ORIENTATION C – GOUVERNANCE ET PILOTAGE

L'orientation C relative à la gouvernance et au pilotage représente une part très marginale des financements mobilisés. Une partie importante des moyens mobilisés pour cette orientation repose sur des ressources humaines internes non valorisées budgétairement. Le bilan met en évidence un recours encore limité aux prestations d'études, aux outils de suivi de la performance et aux actions de sensibilisation.

Les dépenses recensées concernent principalement les actions de sensibilisation, notamment l'organisation des journées mondiales de l'eau. La faible mobilisation des dispositifs de subvention dédiés à la communication et à la sensibilisation traduit également des difficultés d'appropriation et de portage de projets par certains acteurs locaux et associatifs.

## LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS FINANCIERS MOBILISÉS

La mise en œuvre de la Politique de l'eau s'est appuyée sur plusieurs dispositifs financiers portés ou cofinancés par le Pays, permettant d'accompagner les communes dans leurs investissements liés à l'eau potable et à l'assainissement.

La Délégation pour le développement des communes (DDC) constitue le guichet unique et le service instructeur des demandes de concours financiers du Pays aux communes en matière d'investissement. Dans le domaine de l'eau, ses missions consistent notamment à :

- instruire les demandes de financement relatives aux projets communaux d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement des eaux usées (AEU), en vérifiant leur recevabilité technique, financière et administrative ;
- accompagner les communes en amont des projets (programmation pluriannuelle, faisabilité, montages financiers, réglementation applicable, etc.) ;
- assurer le suivi administratif et financier des opérations financées, depuis leur démarrage jusqu'à leur achèvement (versement des avances, acomptes et soldes, contrôle de l'exécution des opérations).

### Les interventions directes du Pays via la DDC

La DDC constitue le principal outil d'intervention directe du Pays auprès des communes dans les secteurs relevant de leurs compétences, notamment l'eau potable et les eaux usées. Le cadre juridique applicable aux concours financiers du Pays repose principalement sur la loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 relative au régime des concours financiers de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements, ainsi que sur l'arrêté n° 2192/CM du 26 novembre 2010 pris pour son application.

Les interventions de la DDC prennent principalement la forme de subventions d'investissement. Au-delà du financement, la DDC joue également un rôle central d'accompagnement technique, d'instruction et de sécurisation des projets communaux. Les financements accordés reposent notamment sur la maturité des projets, leur faisabilité technique et financière, leur caractère structurant ainsi que leur cohérence environnementale et institutionnelle.

#### Les interventions directes du Pays via la Diren

Créée le 13 mars 2000, la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti (SEM Vaitama) a pour objet la réalisation, l'exploitation et la gestion du service public d'assainissement collectif des eaux usées. Majoritairement détenue par la Polynésie française, la société intervient principalement sur le service d'assainissement collectif de la commune de Punaauia. Bien que ses statuts lui permettent de réaliser directement des travaux, les infrastructures structurantes ont jusqu'à présent été financées et réalisées par le Pays.

Dans ce cadre, la Polynésie française a soutenu la reconstruction de l'émissaire en mer de la station d'épuration de Punaauia, ouvrage stratégique exploité par la SEM Vaitama et présentant un niveau de corrosion avancé nécessitant son remplacement complet. La DIREN a assuré l'instruction du dossier de demande de subvention d'investissement relatif à cette opération majeure d'assainissement collectif.

Initialement fixée à 915 millions F CFP en 2022, l'autorisation de programme a été réévaluée à 1,866 milliard F CFP lors du collectif budgétaire 2023 afin de tenir compte de l'actualisation du coût des travaux, notamment liée à l'augmentation des coûts des matériaux et du transport. Cette évolution a été formalisée par l'arrêté modificatif de mai 2024.

#### Les dispositifs financiers partenariaux

- Les Contrats de développement et de transformation (CDT)

Les Contrats de développement et de transformation (CDT) constituent un levier financier majeur pour les investissements environnementaux des communes. Le CDT 2021–2023 prévoyait une participation de l'État et du Pays à hauteur de 2,643 milliards F CFP chacun, exclusivement dédiée aux projets environnementaux communaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets. Le CDT 2024–2027 renforce cette dynamique avec une participation portée à 3,554 milliards F CFP pour chacun des partenaires.

Ces dispositifs permettent de soutenir des opérations structurantes sur l'ensemble du territoire et de renforcer la capacité d'investissement des communes dans un contexte marqué par des besoins importants de mise à niveau des infrastructures environnementales.

- Le Fonds intercommunal de péréquation (FIP)

Le Fonds intercommunal de péréquation (FIP), géré par le Haut-commissariat, constitue également un outil structurant de solidarité territoriale et de financement des projets communaux liés à l'eau et à l'assainissement. Alimenté principalement par une quote-part des recettes fiscales du Pays, il contribue au financement des opérations communales en complément des autres dispositifs existants.

Bien que les financements du FIP ne soient **pas directement comptabilisés dans le périmètre financier de la Politique de l'eau**, ils constituent un levier complémentaire essentiel pour accompagner les projets communaux liés à l'eau potable et à l'assainissement. Dans un contexte marqué par des capacités financières communales très hétérogènes, le FIP participe à la soutenabilité des investissements des petites communes et à la montée en conformité des services publics environnementaux.



## 2.2 UNE MOBILISATION CONJOINTE DES FINANCEMENTS ET PARTENARIATS EXTERNES

### LE PROGRAMME EUROPEEN D'APPUI A LA GESTION DURABLE DE L'EAU

L'Union européenne constitue un partenaire financier historique des politiques de l'eau et de l'assainissement en Polynésie française depuis près de trente ans. Entre 1993 et avril 2021, son intervention a principalement porté sur le financement d'infrastructures d'assainissement collectif au bénéfice de quatre communes : Bora-Bora, Punaauia, Ha'apiti (Moorea) et Papeete. Ces programmes ont permis la réalisation de réseaux de collecte, de quatre stations d'épuration, de quatre émissaires de rejet des eaux traitées ainsi que le raccordement d'une partie des populations concernées. Au total, l'Union européenne a mobilisé 6,4 milliards F CFP, représentant environ 44 % des investissements réalisés sur ces opérations.

À partir du 10e Fonds européen de développement (FED), le partenariat a progressivement évolué vers un appui plus structurant des politiques publiques, avec le financement d'une assistance technique dédiée à l'élaboration de la Politique de l'eau de la Polynésie française.

Dans ce cadre, la Politique de l'eau a été retenue en 2021 par le Pays et proposée à la Commission européenne afin de bénéficier d'un contrat d'appui aux performances des réformes sectorielles. La convention de financement n° 1556 du « Programme européen d'appui à la gestion durable de l'eau en Polynésie française » a ainsi été signée le 27 février 2023 (référence OPSYS : ACT-61446).

Pour la période 2022–2027, ce programme prévoit **un appui budgétaire de 3,7 milliards F CFP en gestion directe au bénéfice de la Polynésie française**. Contrairement aux précédents programmes centrés sur des opérations d'infrastructures identifiées, ce mécanisme repose sur une logique d'appui sectoriel et de performance, les fonds étant directement versés au budget du Pays.

Cet appui vise à renforcer les capacités du Pays à financer les investissements des communes dans le domaine de l'eau, mais également à structurer durablement la gouvernance, le pilotage et la connaissance de la ressource en eau. Il constitue ainsi un véritable levier de transformation de l'action publique, en accélérant la mise en place d'outils de suivi, de dispositifs de performance et d'une approche plus intégrée de la gestion de l'eau.

Le décaissement des tranches s'apprécie au regard de plusieurs critères, notamment les progrès dans la mise en œuvre de la Politique de l'eau, la qualité du pilotage budgétaire et des finances publiques, ainsi que l'atteinte d'indicateurs de performance sectoriels. Dans ce cadre, l'Union européenne a notamment souligné la nécessité de renforcer certains volets structurants, tels que l'amélioration du suivi budgétaire, la mise en place d'un plan de performance ou encore la progression des indicateurs relatifs à l'accès à l'eau potable.

*Calendrier prévisionnel indicatif de décaissement (en Euros) :*

|                    | 2023      | 2024      | 2025      | 2026      | 2027      | TOTAL      |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Tranches fixes     | 6 000 000 | 6 000 000 | 4 500 000 | 4 000 000 | 4 900 000 | 25 400 000 |
| Tranches variables | -         | -         | 1 500 000 | 2 000 000 | 2 200 000 | 5 700 000  |
| Total              | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 7 100 000 | 31 100 000 |

Entre 2023 et 2025, la Polynésie française a bénéficié de trois versements successifs pour un **montant cumulé de 2 106 205 250 F CFP**, correspondant aux trois premières tranches prévues par la convention de

financement. Le **taux de perception** des décaissements prévus sur cette première période s'établit ainsi à près de **98 %**, traduisant un niveau globalement satisfaisant de mise en œuvre du programme et de respect des critères de performance associés. Sur la période 2021–2025, cet appui représente environ **19 % du financement global mobilisé dans le cadre de la Politique de l'eau** (2,1 milliards F CFP sur un total de 10,9 milliards F CFP), confirmant son rôle structurant et son effet catalyseur dans la montée en puissance de la politique publique de l'eau.

## LE PROJET REGIONAL PROTEGE

La Polynésie française a également été partie prenante du **Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Écosystèmes (PROTEGE)**, programme régional visant à promouvoir un développement durable et résilient face au changement climatique au sein des Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) du Pacifique.

S'appuyant sur la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, ce programme est venu renforcer les politiques publiques des quatre PTOM du Pacifique. En Polynésie française, une enveloppe de 275 millions F CFP a été mobilisée, initialement dédiée à 10 actions, dont 8 directement liées à la Politique de l'eau. Ces financements ont contribué à la mise en œuvre d'actions portant notamment sur la gestion durable des ressources en eau, l'amélioration des connaissances, la sensibilisation, l'expérimentation de nouvelles approches et le renforcement des coopérations régionales.

Certaines actions financées dans ce cadre ont présenté un caractère particulièrement innovant, permettant d'expérimenter de nouvelles méthodes de gestion et d'envisager des perspectives de réplcation à l'échelle du territoire polynésien.

Sur la période 2020–2024, les montants liquidés se sont élevés à 10,7 M F CFP en 2020, 29,9 M F CFP en 2021, 31,1 M F CFP en 2022, 78,0 M F CFP en 2023 et 48,0 M F CFP en 2024, soit un montant cumulé de **197,7 millions F CFP**.

Au-delà de son apport financier, le programme PROTEGE a favorisé le partage d'expériences entre territoires du Pacifique, le développement d'actions pilotes et le renforcement des coopérations régionales dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

La mise en œuvre du projet a été assurée par la **Communauté du Pacifique (CPS)**, avec l'appui d'une animatrice du thème « eau » basée à Tahiti au sein de la DIREN. Initialement prévu pour la période 2018–2022, le programme a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024.

## INTERVENTION DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

Présente depuis plus de 60 ans en Polynésie française, l'Agence française de développement (AFD) constitue un partenaire majeur du financement du développement territorial et le premier partenaire bancaire des communes polynésiennes. Elle accompagne le Pays, les communes et les établissements publics locaux, à travers des financements, des dispositifs d'ingénierie et des actions de renforcement des capacités.

Dans le domaine de l'eau, l'AFD contribue directement aux objectifs de la Politique de l'eau, en cohérence avec sa propre stratégie sectorielle « eau et assainissement ». L'eau et l'assainissement représentent ainsi l'un des principaux secteurs d'intervention de l'Agence auprès des communes polynésiennes.

L'AFD intervient principalement au travers :

- de subventions d'études et d'ingénierie ;
- de prêts de long terme bonifiés ;
- de prêts de préfinancement de subventions mobilisées auprès de l'État, du Pays ou de l'Union européenne, notamment dans le cadre des contrats de développement et de transformation (CDT) et du Fonds intercommunal de péréquation (FIP).

Ces financements ont permis d'accompagner de nombreux projets d'extension ou de rénovation de réseaux d'eau potable, de modernisation d'équipements hydrauliques (captages, forages, citernes, unités de traitement) ainsi que des opérations structurantes de sécurisation de l'alimentation en eau potable. L'Agence soutient également les communes dans leurs démarches de planification et de structuration des services publics de l'eau, à travers le financement d'études stratégiques et opérationnelles.

#### PARTENARIAT AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office français de la biodiversité (OFB) accompagne financièrement les communes polynésiennes et leurs groupements afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées, dans un contexte marqué par des enjeux majeurs de salubrité publique, de protection des milieux naturels et d'adaptation au changement climatique. Cet appui s'inscrit dans le cadre du fonds de solidarité interbassins (SIB), alimenté par les redevances sur les usages de l'eau en métropole, ainsi que du programme interministériel « Plan Eau DOM » lancé en 2016. Celui-ci vise notamment à renforcer la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, accompagner les transferts de compétences, améliorer les capacités techniques et financières des collectivités et intégrer davantage les politiques de l'eau dans les stratégies d'aménagement du territoire.

Entre fin 2020 et 2025, plus de 10 millions d'euros (environ 1,2 milliard F CFP) ont été engagés en Polynésie française pour financer des études et travaux relatifs à l'alimentation en eau potable (AEP) et à l'assainissement collectif (AEU). Depuis 2024, ces financements sont contractualisés dans le cadre du Contrat de Développement et de Transformation (CDT), auquel l'OFB participe via le comité technique et le comité de pilotage. Une enveloppe territorialisée de 10 millions d'euros a par ailleurs été dédiée à la Polynésie française pour la période 2024-2027.

Le programme d'intervention de l'OFB, révisé en 2025, prévoit des taux de subvention pouvant atteindre 80 % pour les opérations jugées prioritaires : schémas directeurs, mise aux normes des stations d'épuration, réutilisation des eaux usées traitées, protection de la ressource en eau ou encore desserte des communes isolées. Cette priorisation traduit une volonté d'orienter les financements vers les projets contribuant directement à la conformité réglementaire, à la résilience climatique et à la sécurisation de l'accès à l'eau.

Au-delà du soutien financier, l'OFB poursuit également son accompagnement technique auprès de la Direction de l'environnement de Polynésie française (DIREN) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de l'eau. En 2025, cette coopération a notamment porté sur le premier schéma territorial de gestion de l'eau des Tuamotu, la réflexion sur les solutions fondées sur la nature pour la restauration des milieux aquatiques, ainsi que le développement de futurs axes de collaboration relatifs à la formation des services techniques et à l'adaptation en Polynésie française des méthodologies de délimitation des zones humides développées dans les DROM.

## 2.3 ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES POUR LE PILOTAGE FINANCIER

Le premier cycle de mise en œuvre de la Politique de l'eau a démontré la capacité du Pays à mobiliser des financements conséquents pour le secteur de l'eau, avec 10,9 milliards F CFP mobilisés sur la période 2021-2025. Cet exercice a toutefois mis en évidence plusieurs limites méthodologiques et organisationnelles en matière de suivi, de consolidation et de pilotage financier.

Les principales difficultés rencontrées concernent le rattachement des dépenses aux actions du plan, en particulier pour les opérations transversales ou multi-sectorielles. Certaines dépenses contribuant indirectement aux objectifs de la Politique de l'eau demeurent en effet difficiles à identifier dans les outils budgétaires actuels, notamment lorsqu'elles relèvent d'opérations plus larges intégrant des composantes hydrauliques ou environnementales.

Le bilan met également en évidence les limites de la nomenclature budgétaire existante, qui ne permet pas à ce stade un suivi consolidé et transversal des crédits mobilisés dans le périmètre de la Politique de l'eau. Le pilotage financier actuel demeure ainsi encore partiel, tant en matière de programmation que de priorisation des interventions du Pays dans les domaines de l'eau.

Afin de répondre à ces difficultés, une action spécifique relative à la mise en œuvre d'une classification programmatique budgétaire rénovée a été engagée dans le cadre du second plan d'actions. Cette évolution vise à améliorer le suivi financier, le pilotage budgétaire et l'identification des ressources mobilisées dans le périmètre de la Politique de l'eau.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme de la gestion des finances publiques engagée par la Polynésie française depuis 2007 afin de renforcer l'approche orientée vers la performance et de mieux articuler le budget avec les objectifs des politiques publiques. Le plan de réforme stratégique adopté par l'Assemblée de la Polynésie française le 9 mars 2017 prévoit notamment la mise en œuvre d'une programmation budgétaire triennale (PBT), destinée à faire le lien entre les stratégies sectorielles de moyen et long terme, telles que la Politique de l'eau, et le budget annuel voté.

La programmation budgétaire triennale doit ainsi permettre d'améliorer le ciblage et l'allocation des ressources budgétaires entre les ministères, les programmes, les actions et les activités, tout en tenant compte des capacités financières du Pays et d'un cadrage macroéconomique soutenable.

# CONCLUSION GÉNÉRALE

Le premier cycle de mise en œuvre de la Politique de l'eau de la Polynésie française a constitué une étape structurante dans la construction d'une politique publique intégrée de l'eau à l'échelle du territoire. Pour la première fois, le Pays s'est doté d'un cadre stratégique commun permettant d'articuler les enjeux liés à l'eau potable, à l'assainissement, à la préservation des ressources, à la gestion des milieux aquatiques et à la gouvernance.

Sur la période 2021–2025, le plan d'actions a permis d'engager une dynamique réelle de structuration, de coordination et d'investissement. Avec 94 % des actions initiées et une performance globale de mise en œuvre estimée à 71 % pour les actions disposant de cibles définies, le bilan met en évidence une mobilisation importante des services du Pays et des partenaires institutionnels autour des enjeux de l'eau.

Les avancées les plus significatives concernent le renforcement des investissements en eau potable et en assainissement, l'amélioration progressive des outils de gouvernance, le développement des connaissances sur les ressources en eau ainsi que la montée en puissance des coopérations techniques et financières. La Politique de l'eau a également contribué à renforcer le dialogue entre les acteurs et à inscrire plus durablement les enjeux de l'eau dans les autres politiques sectorielles du Pays.

Le bilan met toutefois en évidence plusieurs limites structurelles. Les écarts de capacités entre archipels, la complexité technique des projets, le manque de moyens humains, les difficultés de structuration des opérations ainsi que les limites des outils de suivi financier et de pilotage ont parfois ralenti la mise en œuvre de certaines actions. Plusieurs objectifs, notamment relatifs au grand cycle de l'eau, à la restauration des milieux aquatiques ou encore à la bancarisation des données, demeurent ainsi partiellement atteints ou nécessitent une consolidation dans la durée.

Ce premier plan d'actions aura néanmoins permis de poser des bases essentielles pour la suite : consolidation de la gouvernance, structuration des dispositifs financiers, montée en compétence progressive des acteurs, développement des outils de suivi et amélioration de la coordination interservices.

Le second plan d'actions 2026–2030 devra désormais permettre de franchir une nouvelle étape, en renforçant la priorisation des interventions, le pilotage budgétaire, l'accompagnement opérationnel des communes et l'intégration des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique. Dans un territoire insulaire particulièrement vulnérable, où la ressource en eau demeure à la fois précieuse, fragile et inégalement répartie, la poursuite de cette dynamique constitue un enjeu majeur pour le développement durable de la Polynésie française.

## III- ANNEXES TECHNIQUES

### 3.1 TABLEAUX DETAILLES DES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE PAR ACTION ET PAR ORIENTATION (2021–2025)



# Bilan de mise en œuvre de l'orientation A (2021–2025)



|        |         |          |              | Moy.                    |                     |             |             |             |             |             |                     |  |  |
|--------|---------|----------|--------------|-------------------------|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------|
|        |         |          |              | 73%                     |                     |             |             |             |             |             |                     |  |                                                                                   |
| Statut | Libellé | SCE RESP | % Avancement | Libellé de l'indicateur | VALEUR DE REFERENCE | VALEUR 2021 | VALEUR 2022 | VALEUR 2023 | VALEUR 2024 | Valeur 2025 | VALEUR CIBLE (2025) |  |                                                                                   |

|                                                                                                                                |                                                                                                                        |         |      |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                               |                      |                        |                        |                        |                        |                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RA1. Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEP</b> |                                                                                                                        |         |      | Nombre de communes soutenues financièrement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025                                                                                                              | 25<br>(2016 -2020)                                                            | 6                    | 18                     | 25                     | 27                     | 40                     | 39<br>(2021 - 2025)                                                               |
|                                                                                                                                |                                                                                                                        |         |      | Nombre de communes soutenues techniquement dans la mise en œuvre de leur compétence communale d'AEP dans la période 2021-2025 (PSSE)                                                                                                        | 0                                                                             | 5                    | 6                      | 6                      | 6                      | 6                      | 6                                                                                 |
| Finalisé                                                                                                                       | 1. Soutien financier des projets communaux pour la mise en œuvre de leur politique de distribution d'eau potable (AEP) | DDC     | 100% | Le montant global des octrois financiers accordés par arrêtés du conseil des ministres sur le volet de l'eau potable sur la période cible, tous dispositifs confondus (DDC, CDT autres dispositifs mis en place par le Pays le cas échéant) | 2 000 000 000<br>F CFP                                                        | 424 189 327<br>F CFP | 1 811 826 866<br>F CFP | 2 516 448 392<br>F CFP | 2 532 237 646<br>F CFP | 3 755 225 387 F<br>CFP | 3 762 000 000<br>F CFP                                                            |
| Finalisé                                                                                                                       | 2. Soutenir la réalisation de 6 PSSE                                                                                   | DIREN   | 100% | Nombre de PSSE soutenus techniquement par le Pays, approuvés et mis en œuvre                                                                                                                                                                | 0                                                                             | 0                    | 6                      | 6                      | 6                      | 6                      | 6                                                                                 |
| Non démarré                                                                                                                    | 3. Compléter la réglementation par la mise en place de textes relatifs aux périmètres de protection des captages       | DSP/CSE | 0%   | Le cadre réglementaire relevant des périmètres de protection des captages est défini et appliqué                                                                                                                                            | Absence de cadre réglementaire relatif aux modalités de mise en œuvre des PPC | -                    | -                      | -                      | -                      | -                      | Les textes relatifs aux modalités de mise en œuvre des PPC sont entrés en vigueur |
| Finalisé                                                                                                                       | 4. Contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées                                       | DSP/CSE | 100% | Nombre de prélèvements et contrôles des autocontrôles par le CSE annuellement                                                                                                                                                               | 1690                                                                          | 1878                 | 1905                   | 2023                   | 2023                   | En cours d'analyse     | 1690                                                                              |
|                                                                                                                                |                                                                                                                        |         |      | Nombre de prélèvements de contrôles réalisés par le CSE annuellement                                                                                                                                                                        | 209 (2020)                                                                    | 293                  | 298                    | 344                    | 277                    | 277                    | 300                                                                               |

|                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                         |           |      |                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                       |                      |                                                                   |                                          |                                           |                                           |                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>RA2. Les communes bénéficient d'un soutien fort du Pays dans la mise en œuvre de leur compétence environnementale d'AEU</b> |                                                                                                                                                                                         |           |      | Nombre de communes disposant d'un dispositif de collecte et traitement des eaux usées et/ou matières de vidange                                                                                                                                              | 4                                                                                                                                     | 4                    | 4                                                                 | 4                                        | 4                                         | 4                                         | 6                                         |
|                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                         |           |      | Quantité annuelle d'eaux usées traitées par des stations d'épuration publiques (en m³/j)                                                                                                                                                                     | 7750                                                                                                                                  | 6880                 | 7358                                                              | 8589                                     | 8862                                      | 9212                                      | 10000                                     |
| Partiellement réalisé                                                                                                          | 5. Soutien financier des projets communaux pour la mise en œuvre de leur politique d'assainissement des eaux usées (AEU)                                                                | DDC       | 78%  | Montant global des octrois financiers accordés par arrêtés du conseil des ministres sur le volet de l'assainissement des eaux usées sur la période cible tous dispositifs confondus (DDC, CDT et autres dispositifs mis en place par le Pays le cas échéant) | 213 000 000<br>F CFP                                                                                                                  | 168 300 000<br>F CFP | 465 018 034<br>F CFP                                              | 668 755 504<br>F CFP                     | 3 386 969 984<br>F CFP                    | 3 428 998 780 F<br>CFP                    | 4 925 000 000<br>F CFP                    |
| Finalisé                                                                                                                       | 6. Financement de la reconstruction de l'émissaire de la step de Punaauia (AP)                                                                                                          | DIREN     | 100% | Montant octroyé par arrêté du conseil des ministres au bénéfice de la SEM AET                                                                                                                                                                                | 0                                                                                                                                     | 0                    | 914394490<br>F CFP                                                | 914394490<br>F CFP                       | 1866000000<br>F CFP                       | -                                         | 1 866 000 000<br>F CFP                    |
| Finalisé                                                                                                                       | 7. Accompagner la commune de Punaauia dans sa réflexion sur le futur mode de gestion communale du service public d'assainissement collectif                                             | DIREN     | 100% | La commune dispose de tous les éléments juridiques pour faire un choix éclairé                                                                                                                                                                               | Étude juridique sommaire                                                                                                              | -                    | Étude juridique complémentaire réalisée                           | Étude juridique complémentaire réalisée  | Étude juridique complémentaire réalisée   | Étude juridique complémentaire réalisée   | Étude juridique complémentaire réalisée   |
| Finalisé                                                                                                                       | 8. Clarifier les responsabilités et compétences des parties prenantes en matière d'assainissement des eaux usées par la saisine du TA                                                   | PR        | 100% | Le tribunal administratif est saisi                                                                                                                                                                                                                          | Répartition des compétences et responsabilités non établies                                                                           | -                    | Responsabilité et compétences clarifiées (avis du tribunal rendu) | Responsabilité et compétences clarifiées | Responsabilités et compétences clarifiées | Responsabilités et compétences clarifiées | Responsabilités et compétences clarifiées |
| Partiellement réalisé                                                                                                          | 9. Adapter et compléter les modalités pratiques pour la mise en œuvre de la compétence en AEU des communes par l'actualisation de la réglementation relative à l'hygiène des eaux usées | A définir | 70%  | Réglementation actualisée                                                                                                                                                                                                                                    | Les modalités pratiques existent partiellement mais doivent être adaptées et complétées selon la nouvelle répartition des compétences | -                    | -                                                                 | -                                        | Réglementation locale non actualisée      | Réglementation locale non actualisée      | Réglementation locale actualisée          |
| Partiellement réalisé                                                                                                          | 10. Contrôle de l'assainissement autonome collectif                                                                                                                                     | A définir | 30%  | Nombre d'inspections réalisées par le Pays annuellement                                                                                                                                                                                                      | 0                                                                                                                                     | 0                    | 0                                                                 | 0                                        | 0                                         | 0                                         | 200                                       |
| Partiellement réalisé                                                                                                          | 11. Assurer le contrôle de l'assainissement collectif public dont les STEP sont ICPE                                                                                                    | DIREN     | 70%  | Nombre de rapports d'autocontrôle reçus annuellement de la part des exploitants des stations d'épuration publiques classées ICPE                                                                                                                             | 1                                                                                                                                     | 1                    | 1                                                                 | 1                                        | 1                                         | 0                                         | 2                                         |

|                                                                                                                                       |                                                                                                                         |       |      |                                                                                                                                   |   |   |   |   |   |   |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|
| <b>RA3. Le Pays propose des solutions facilitant la mise en œuvre des services communaux d'eau et d'assainissement des eaux usées</b> |                                                                                                                         |       |      | Nombre d'outils créés facilitant la mise en œuvre des services publics communaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées | 1 | 1 | 1 | 6 | 7 | 9 | 9 |
| Non démarré                                                                                                                           | 12. Participer au retour d'expérience sur l'exploitation de dispositifs innovants d'épuration adaptés au contexte local | DIREN | 0%   | Nombre de solutions innovantes qui ont fait l'objet d'un retour d'expérience auprès du Pays                                       | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Finalisé                                                                                                                              | 13. Établir des documents types pour faciliter la mise en œuvre des services environnementaux                           | DIREN | 100% | Nombre de documents types élaborés et mis à disposition des acteurs                                                               | 1 | 1 | 1 | 6 | 7 | 9 | 9 |

# Bilan de mise en œuvre de l'orientation B (2021–2025)



Moy.

63%

| Statut | Libellé | SCE RESP | %<br>Avancement | Libellé de l'indicateur | Valeur de<br>référence | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur 2023 | Valeur 2024 | Valeur 2025 | VALEUR CIBLE<br>(2025) |
|--------|---------|----------|-----------------|-------------------------|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|
|--------|---------|----------|-----------------|-------------------------|------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|

|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                |           |      |                                                                                                                                                         |            |      |      |      |      |                    |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|------|------|------|--------------------|-------|
| RA4. La connaissance de la ressource en eau souterraine et superficielle est consolidée et les capacités d'observation hydrologique sont modernisées |                                                                                                                                                                                                |           |      | Nombre d'îles ayant fait l'acquisition de données hydrogéologiques, hydrologiques et climatiques                                                        | 5          | 5    | 5    | 5    | 8    | 9                  | 8     |
|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                |           |      | Nombre total de stations de suivi de la qualité environnementale des eaux superficielles et souterraines de l'île de Tahiti déployées et fonctionnelles | 0          | 3    | 4    | 3    | 7    | 9                  | 9     |
| Finalisé                                                                                                                                             | 14. Poursuivre l'acquisition de données hydrogéologiques sur des secteurs à enjeux                                                                                                             | DIREN     | 100% | Nombre de communes ayant fait l'acquisition de données hydrogéologiques                                                                                 | 5          | 5    | 5    | 5    | 7    | 8                  | 8     |
| Finalisé                                                                                                                                             | 15. Suivre la qualité environnementale des eaux superficielles de l'île de Tahiti par le développement d'un réseau de stations de mesure fonctionnelles                                        | DIREN     | 100% | Nombre de stations de suivi déployées fonctionnelles                                                                                                    | 0          | 3    | 4    | 3    | 3    | 5                  | 5     |
| Finalisé                                                                                                                                             | 16. Suivre la qualité environnementale des eaux souterraines de l'île de Tahiti par le développement d'un réseau de stations de mesure fonctionnelles                                          | DIREN     | 100% | Nombre de stations de suivi déployées fonctionnelles                                                                                                    | 0          | 0    | 0    | 0    | 4    | 4                  | 4     |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                | 17. Moderniser et développer le réseau territorial d'observations hydrologiques (RTOH) par des équipements complémentaires (limnimètres et pluviomètres) et poursuivre la collecte des données | DEQ-GEGDP | 83%  | Nombre de limnimètres et de pluviomètres opérationnels                                                                                                  | 30         | 30   | 29   | 29   | 26   | 29                 | 35    |
|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                |           |      | Nombre de limnimètres et de pluviomètres modernisés opérationnels                                                                                       | 1          | 2    | 2    | 0    | 0    | 1                  | 6     |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                | 18. Contrôler la qualité environnementale de l'eau superficielle et souterraine sur des sites à enjeux                                                                                         | DIREN     | 64%  | Nombre de prélèvements d'eau effectués                                                                                                                  | 16         | 16   | 16   | 16   | 33   | 78                 | 50    |
| Finalisé                                                                                                                                             | 19. Contrôler la qualité bactériologique des eaux de baignade                                                                                                                                  | DSP/CSE   | 100% | Nombre de prélèvements réalisés par le CSE et les contrôles des résultats des analyses réalisées par les communes annuellement                          | 1 100      | 1192 | 1345 | 1559 | 1296 | En cours d'analyse | 1 100 |
|                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                |           |      | Nombre de prélèvements réalisés par le CSE annuellement                                                                                                 | 906 (2020) | 899  | 916  | 931  | 899  | 906                | 900   |

|                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                |       |      |                                                                                                                                                                                                                     |   |   |   |   |   |   |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|
| RA5. Les connaissances de l'hydrologie des îles polynésiennes sont bancarisées, valorisées et diffusées par des outils numériques (portail de l'eau/référentiel des points d'eau) |                                                                                                                |       |      | Nombre d'outils numériques disponibles pour bancariser, valoriser et diffuser les informations relatives à la gestion de l'eau en Polynésie française, auprès du grand public et des gestionnaires publics de l'eau | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                             | 20. Actualiser et consolider le portail de l'eau VAITEA, outil d'informations du grand public                  | DIREN | 10%  | Portail de l'eau mis en service et opérationnel                                                                                                                                                                     | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Finalisé                                                                                                                                                                          | 21. Actualiser et consolider le référentiel des points d'eau, outil métier des services gestionnaires de l'eau | DIREN | 100% | Référentiel des points d'eau mis en service et opérationnel                                                                                                                                                         | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 |

| Statut                                                                                                                                                                                                            | Libellé                                                                                                                                                                                                                                                                       | SCE RESP  | %<br>Avancement | Libellé de l'indicateur                                                                                                                                                                            | Valeur de<br>référence            | Valeur 2021 | Valeur 2022 | Valeur 2023 | Valeur 2024 | Valeur 2025     | VALEUR CIBLE<br>(2025)                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------|----------------------------------------------------------|
| RA6. L'impact du changement climatique à l'échelle de la Polynésie française est précisé grâce au développement des capacités d'observation et de modélisation climatiques dans le cadre d'une approche régionale |                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |                 | Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à haute résolution ou à très haute résolution permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau                   | 0                                 | 0           | 0           | 0           | 75          | 75              | 75                                                       |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 22. Moderniser le RCPF, réseau de suivi climatologique de Polynésie française, par le déploiement de stations automatiques de mesures météorologiques, en partenariat avec Météo-France                                                                                       | DIREN     | <div></div> 80% | Nombres de stations automatiques opérationnelles                                                                                                                                                   | 0                                 | nc          | nc          | 8           | 10          | 24              | 30                                                       |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 23. Mener une collaboration participative de partage de données météorologiques et climatologiques du Pays et de Météo France, d'interprétations par des météorologues, mises en commun et à disposition                                                                      | DIREN     | <div></div> 50% | Un partenariat interservices DEQ-DIREN/Météo France est formalisé pour l'interprétation de données brutes météorologiques du Pays et le partage des données                                        | 1 convention partenariale établie | 1           | 1           | 1           | 1           | 1               | Au moins 2 conventions partenariales sont mises en œuvre |
| Finalisé                                                                                                                                                                                                          | 24. Participer à la modélisation climatique future sur des îles de la Polynésie française et bénéficier de projections sur le changement climatique à haute résolution, dans le cadre de l'initiative CLIPSSA                                                                 | DIREN     | <div></div> 97% | Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à haute résolution (20kmx20km) permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau                                  | 0                                 | 0           | 0           | 0           | 75          | 75              | 75                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |                 | Nombre d'îles polynésiennes habitées faisant l'objet de modélisation à très haute résolution (2,5 kmx2,5km) permettant d'anticiper l'impact du CC sur le secteur de l'eau                          | 0                                 | 0           | 0           | 0           | 2           | 2               | 4 minimum                                                |
| RA7. Des schémas de gestion de l'eau à différentes échelles sont réalisés et leurs plans d'actions sont mis en œuvre                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |                 | Nombre de plans de gestion de l'eau définis et mis en œuvre                                                                                                                                        | 0                                 | 1           | 1           | 1           | 1           | 1               | 4                                                        |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 25. Réaliser un schéma territorial à l'échelle de la Polynésie et se déclinant par archipel                                                                                                                                                                                   | DIREN     | <div></div> 10% | Nombre d'archipels ayant réalisé une planification de leur gestion de l'eau, précisant les principes directeurs et les priorités d'intervention                                                    | 0                                 | 0           | 0           | 0           | 0           | 0               | 1                                                        |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 26. Établir les 3 schémas directeurs des rivières de Papeno'o, Fautaua et Punaru'u avec cohérence inondation et écologie (intégrant PPR, plan annuel de curage et d'entretien et diagnostic écologique) et mettre en œuvre les plans d'actions correspondants                 | DIREN     | <div></div> 60% | Nombre de schémas directeurs de cours d'eau définis et mis en œuvre                                                                                                                                | 0                                 | 1           | 1           | 1           | 1           | 1               | 3                                                        |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 27. Élaborer une cartographie des pressions polluantes au niveau de l'agglomération de Papeete (Pā'ea à Māhina) et la zone d'activités de Taravao (ICPE, agriculture, aquaculture, décharges, industries, anciens sites d'activités, cimetières, sites et sols pollués, etc.) | DIREN     | <div></div> 40% | Le SIG de la DIREN recensant les activités polluantes est mis à jour et la base de données est complétée pour les zones à enjeux, les résultats sont diffusés sur la plate-forme numérique du Pays | 0                                 | 0           | 0           | 0           | 0           | 0               | 1                                                        |
| RA8. La Police de l'eau est opérationnelle dans les 3 niveaux de contrôle administratif relevant de sa compétence (instruction, conformité et exploitation)                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |                 | Nombre de niveaux de contrôle réalisés :<br>- Instruction des dossiers de demande d'AOT ;<br>- Contrôle de la conformité des AOT ;<br>- Contrôle du recouvrement des redevances.                   | 1                                 | 1           | 1           | 1           | 2           | 2               | 3                                                        |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 28. Autoriser les ouvrages de captage d'eau (forages, captages en rivières ou captages de source)                                                                                                                                                                             | DEQ-GEGDP | <div></div> 72% | Nombre d'ouvrages autorisés annuellement par arrêté d'autorisation d'occupation temporaire (AOT)                                                                                                   | 5                                 | 6           | 5           | 2           | 1           | 22              | 10                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |                 | Nombre d'ouvrages régularisés parmi les AOT délivrés annuellement                                                                                                                                  | 0                                 | 0           | 1           | 1           | 0           | 1               | 5                                                        |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 29. Contrôler le respect des autorisations d'occupation du domaine public (volumes, échéances, équipements, etc.) en favorisant une organisation interservices                                                                                                                | DEQ-GEGDP | <div></div> 60% | Nombre d'ouvrages autorisés contrôlés annuellement                                                                                                                                                 | 0                                 | 0           | 0           | 0           | 2           | 1               | 1                                                        |
|                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                               |           |                 | Nombre d'agents recrutés et formés pour le contrôle                                                                                                                                                | 0                                 | 0           | 0           | 3           | 2           | 0               | 2                                                        |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 30. Recouvrer la redevance d'exhaure                                                                                                                                                                                                                                          | DAF       | 10%*            | Augmentation progressive des montants consignés                                                                                                                                                    | N/A                               | 16 314 999  | 15 132 011  | 16 595 770  | 15 345 134  | Non communiquée | À définir                                                |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 31. Suivre quantitativement et qualitativement les ouvrages d'exploitation d'eau                                                                                                                                                                                              | DIREN     | 10%*            | À définir                                                                                                                                                                                          | À définir                         | -           | -           | -           | -           | -               | À définir                                                |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 32. Réviser la délibération n° 2004-34 APF du 12/02/2004 et les arrêtés d'application relatifs à la composition et l'administration du domaine public, en particulier les dispositions relevant de la redevance d'exhaure                                                     | DAF       | <div></div> 10% | La réglementation relative à la gestion du domaine public fluvial est toilettée                                                                                                                    | 0                                 | 0           | 0           | 0           | 0           | 0               | 1                                                        |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                                                                             | 33. Renforcer les dispositions réglementaires pour consolider les actions de police de l'eau en matière de contrôle environnemental en Polynésie française                                                                                                                    | DIREN     | <div></div> 10% | Le titre Ier du livre III du code de l'environnement est complété                                                                                                                                  | 0                                 | -           | -           | -           | 0           | 0               | 1                                                        |

| Statut                                                                                                                                                | Libellé                                                                                                                                                                   | SCE RESP  | %<br>Avancement             | Libellé de l'indicateur                                                                                                                                                                               | Valeur de<br>référence | Valeur 2021 | Valeur 2022                   | Valeur 2023          | Valeur 2024         | Valeur 2025           | VALEUR CIBLE<br>(2025) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------|-------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| RA9. Les cours d'eau sont aménagés et restaurés en intégrant l'écologie, la protection des biens et des personnes, et la lutte contre les inondations |                                                                                                                                                                           |           |                             | Nombre de cours d'eau ayant fait l'objet d'une opération annuelle de restauration ou de nettoyage                                                                                                     | 10                     | 6           | 0                             | 20                   | 4                   | 2                     | À définir              |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                 | 34. Mener des opérations de restauration d'habitats des espèces aquatiques et de continuité écologique sur des rivières à enjeux                                          | DIREN     | <div><div></div></div> 10%  | Nombre de rivières ayant fait l'objet d'opérations de restauration                                                                                                                                    | 0                      | 0           | 0                             | 0                    | 0                   | 0                     | 3                      |
| Finalisé                                                                                                                                              | 35. Nettoyer les lits et berges des rivières à risques d'inondations                                                                                                      | DIREN     | <div><div></div></div> 100% | Nombre de rivières nettoyées annuellement                                                                                                                                                             | 10                     | 6           | 0                             | 20                   | 4                   | 2                     | 4                      |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                 | 36. Élaborer un guide pour encadrer tous travaux en rivière, notamment les curages                                                                                        | GEGDP     | <div><div></div></div> 10%  | Les modalités de curage sont cadrées                                                                                                                                                                  | 0                      | 0           | 0                             | 0                    | 0                   | 0                     | 1                      |
| Finalisé                                                                                                                                              | 37. Gérer les déchets issus des opérations de curage                                                                                                                      | DEQ-STT   | <div><div></div></div> 100% | Nombre de rivières curées annuellement                                                                                                                                                                | -                      | -           | -                             | -                    | 45                  | 61                    | 40                     |
| RA10. Les eaux pluviales dans les zones côtières sont gérées                                                                                          |                                                                                                                                                                           |           |                             | Nombre d'infrastructures posées et renouvelées<br>Linéaire posé et renouvelé                                                                                                                          | À définir              | À définir   | 1 bassin<br>d'orage<br>680 ml | 0 ouvrage<br>2135 ml | 0 ouvrage<br>500 ml | 8 ouvrages<br>2385 ml | À définir              |
| Finalisé                                                                                                                                              | 38. Réaliser les infrastructures d'évacuation des eaux pluviales (réseaux, fossés, etc.)                                                                                  | DEQ-INFRA | 100%*                       | En zone urbanisée, nombre d'infrastructures et de linéaires posés et renouvelés                                                                                                                       | À définir              | À définir   | 1 bassin<br>d'orage<br>680 ml | 0 ouvrage<br>2135 ml | 0 ouvrage<br>500 ml | 8 ouvrages<br>2385 ml | À définir              |
| RA11. La population est sensibilisée aux risques et aux enjeux de préservation des cours d'eau                                                        |                                                                                                                                                                           |           |                             | Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées annuellement                                                                                                                                         | 11                     | 7           | 1                             | 21                   | 5                   | 3                     | 5                      |
| Partiellement réalisé                                                                                                                                 | 39. Caractériser la perception sur les pratiques populaires liées aux rivières                                                                                            | DIREN     | <div><div></div></div> 10%  | Nombre d'étude réalisée caractérisant les perceptions populaires vis-à-vis des rivières                                                                                                               | 0                      | 0           | 0                             | 0                    | 0                   | 0                     | 1                      |
| Finalisé                                                                                                                                              | 40. Sensibiliser la population riveraine aux bonnes pratiques au niveau des cours d'eau lors des opérations de nettoyage des berges et lits de rivières sur Tahiti        | DIREN     | <div><div></div></div> 100% | Nombre de campagne de sensibilisation des riverains des cours d'eau faisant l'objet du nettoyage des lits de rivières (cf. action n°23) à raison d'une campagne de sensibilisation ciblée par rivière | 10                     | 6           | 0                             | 20                   | 4                   | 2                     | 4                      |
| Finalisé                                                                                                                                              | 41. Mener une campagne de sensibilisation annuelle relative au bon état des lits et berges des rivières en prévention de la saison des pluies pour la Polynésie française | DIREN     | <div><div></div></div> 100% | Nombre de campagnes annuelles de sensibilisation aux bonnes pratiques lors de la saison des pluies (2 mois de diffusion médiatique)                                                                   | 1                      | 1           | 1                             | 1                    | 1                   | 1                     | 1                      |

| Bilan de mise en œuvre de l’orientation C (2021–2025)                                                                   |                                                                                                                                                                                                           |          |                 |                                                                                                                                                                                                                    |                        |                |                |                |                |                |                           |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                           |          | Moy.            |                                                                                                                                                                                                                    |                        |                |                |                |                |                |                           |                                                                                    |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                           |          | 80%             |                                                                                                                                                                                                                    |                        |                |                |                |                |                |                           |                                                                                    |
| Statut                                                                                                                  | Libellé                                                                                                                                                                                                   | SCE RESP | %<br>Avancement | Indicateur                                                                                                                                                                                                         | VALEUR DE<br>REFERENCE | VALEUR<br>2021 | VALEUR<br>2022 | VALEUR<br>2023 | VALEUR<br>2024 | VALEUR<br>2025 | VALEUR<br>CIBLE<br>(2025) |                                                                                    |
| RA12. Les modalités de la gouvernance et du pilotage de la Politique de l'eau sont définies                             |                                                                                                                                                                                                           |          |                 | Nombre de documents entérinés encadrant la gouvernance et le pilotage de la Politique de l'eau                                                                                                                     | 0                      | 1              | 4              | 5              | 7              | 9              | 10                        |                                                                                    |
| Non démarré                                                                                                             | 42. Cartographier la répartition des compétences, rôles et responsabilités de chaque acteur de la gouvernance globale de l'eau (état des lieux)                                                           | DIREN    | 0%              | Étude réalisée                                                                                                                                                                                                     | 0                      | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 1                         |                                                                                    |
| Finalisé                                                                                                                | 43. Définir la composition et le fonctionnement du comité de pilotage de la Politique de l'eau (COPIL)                                                                                                    | DIREN    | 100%            | Nombre de documents officialisant la création du comité de pilotage de la Politique de l’eau et le fonctionnement de ce comité                                                                                     | 0                      | 0              | 1              | 1              | 2              | 2              | 2                         |                                                                                    |
| Finalisé                                                                                                                | 44. Formaliser la gouvernance de la Politique de l'eau et définir ses outils de pilotage                                                                                                                  | DIREN    | 100%            | Nombre de réunions des instances de gouvernance (COPIL / COTECH) organisées dans le cadre du pilotage de la Politique de l’eau  | -                      | -              | -              | -              | 8              | 15             | 14                        |                                                                                    |
| Finalisé                                                                                                                | 45. Définir la composition et le fonctionnement du comité technique de la Politique de l'eau (COTECH)                                                                                                     | DIREN    | 100%            | Nombre de documents officialisant la création du comité technique de la Politique de l’eau et le fonctionnement de ce comité                                                                                       | 0                      | 0              | 0              | 0              | 1              | 1              | 1                         |                                                                                    |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                           |          |                 |                                                                                                                                                                                                                    |                        |                |                |                |                |                |                           |                                                                                    |
| RA13. La Politique de l'eau est mise en œuvre et sa performance est mesurée par le suivi de l'efficacité de ses actions |                                                                                                                                                                                                           |          |                 | Pourcentage des actions ayant commencé                                                                                                                                                                             | 0 %                    | 65 %           | 90 %           | 90 %           | 84 %           | 94 %           | 100 %                     |                                                                                    |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                           |          |                 | Pourcentage des actions ayant abouti                                                                                                                                                                               | 0 %                    | 0 %            | 3 %            | 3 %            | 8 %            | 48 %           | 100 %                     |                                                                                    |
| Partiellement réalisé                                                                                                   | 46. Renforcer les ressources humaines des services concernés pour assurer la coordination de la Politique de l'eau                                                                                        | DIREN    | 30%*            | Nombre de postes permanents ou temporaires créés et occupés (en cumulé)                                                                                                                                            | 0                      | 0              | 0              | 1              | 2              | 2              | À définir                 |                                                                                    |
| Partiellement réalisé                                                                                                   | 47. Organiser la circulation de l'information nécessaire à l'alimentation du cadre de mesure de l'efficacité de la Politique de l'eau dans le cadre de la modernisation de l'administration               | DIREN    | 50%*            | Nombre de documents formalisant les remontées d’informations établis                                                                                                                                               | 0                      | 0              | 0              | 0              | 1              | 1              | À définir                 |                                                                                    |
| Partiellement réalisé                                                                                                   | 48. Élaborer un plan de suivi et de mesure de la performance de la Politique de l'eau                                                                                                                     | DIREN    | <div></div> 10% | Élaborer un plan de suivi et de mesure de la performance de la Politique de l’eau                                                                                                                                  | 0                      | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | 1                         |                                                                                    |
| Partiellement réalisé                                                                                                   | 49. Coordonner la mise en œuvre du plan d'action de la Politique de l'eau                                                                                                                                 | DIREN    | 94%             | Nombre d’actions mises en œuvre du plan de la Politique de l’eau                                                                                                                                                   | 0                      | 39             | 55             | 55             | 58             | 59             | 63                        |                                                                                    |
| Finalisé                                                                                                                | 50. Élaborer le nouveau plan d'action 2026-2030                                                                                                                                                           | DIREN    | 100%            | Une proposition de plan d’action 2026-2030 est présentée en COPIL en 2025                                                                                                                                          | 0                      | -              | -              | -              | 0              | 1              | 1                         |                                                                                    |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                           |          |                 |                                                                                                                                                                                                                    |                        |                |                |                |                |                |                           |                                                                                    |
| RA14. Les moyens de communication sont mutualisés et la sensibilisation des usagers est organisée                       |                                                                                                                                                                                                           |          |                 | Nombre d'outils de partage de l'information et de campagne de sensibilisation réalisés sur la période                                                                                                              | 0                      | 0              | 0              | 0              | 1              | 2              | À définir                 |                                                                                    |
| Non démarré                                                                                                             | 51. Organiser le partage et la mutualisation de l'information notamment par le biais des nouvelles technologies (plate-forme, centre de ressources de l'environnement, etc.)                              | DIREN    | 0%*             | Nombre d’outils opérationnels                                                                                                                                                                                      | 0                      | 0              | 0              | 0              | 0              | 0              | À définir                 |                                                                                    |
| Finalisé                                                                                                                | 52. Concourir à la sensibilisation des acteurs institutionnels (rôles, obligations réglementaires, aux conséquences sur l'environnement, aux risques sanitaires) par le biais d'outils de sensibilisation | DIREN    | 100%            | Nombre d’outils de sensibilisation réalisés (en cumulé)                                                                                                                                                            | 0                      | 0              | 4              | 7              | 7              | 7              | 5                         |                                                                                    |
| Partiellement réalisé                                                                                                   | 53. Sensibiliser la population aux enjeux de l'eau par des actions de communication destinées au grand public                                                                                             | DIREN    | <div></div> 40% | Nombre de personnes sensibilisées au travers d’actions de communication grand public type journée mondiale de l’eau                                                                                                | 0                      | -              | -              | -              | 500            | 1200           | 1500                      |                                                                                    |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                           |          |                 | Nombre de personnes sensibilisées au travers des actions associatives subventionnées par la DIREN                                                                                                                  | 0                      |                |                | -              | 200            | 0              | 50                        |                                                                                    |

| Statut                                                                                                    | Libellé                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | SCE RESP | %<br>Avancement | Indicateur                                                                                                                                                                                     | VALEUR DE<br>REFERENCE | VALEUR<br>2021 | VALEUR<br>2022 | VALEUR<br>2023    | VALEUR<br>2024      | VALEUR<br>2025      | VALEUR<br>CIBLE<br>(2025) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|
|                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                 |                                                                                                                                                                                                |                        |                |                |                   |                     |                     |                           |
| RA15. La cohérence de la Politique de l'eau avec les autres politiques sectorielles du Pays est renforcée |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                 | Nombre de politiques sectorielles prenant en compte la Politique de l'eau                                                                                                                      | 0                      | 1              | 1              | 1                 | 3                   | 6                   | 7                         |
| Finalisé                                                                                                  | 54. Mettre en adéquation la stratégie foncière, d'urbanisme et d'aménagement du Pays                                                                                                                                                                                                                      | DIREN    | 100%            | Les enjeux de l’eau sont pris en compte dans la stratégie foncière, d’urbanisme et d’aménagement                                                                                               | 0                      | 1              | 1              | 1                 | 1                   | 1                   | 1                         |
| Finalisé                                                                                                  | 55. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec la politique du Tourisme                                                                                                                                                                                                                         | DIREN    | 100%            | Les enjeux de l’eau sont pris en compte dans la Politique du tourisme                                                                                                                          | 0                      | 0              | 0              | 0                 | 0                   | 1                   | 1                         |
| Finalisé                                                                                                  | 56. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec le Plan Climat de la Polynésie française en intégrant notamment les contraintes écologiques liées à la gestion de l'eau et à l'impact sur les milieux aquatiques des projets de nouveaux ouvrages hydroélectriques ou de rénovation des ouvrages | DIREN    | 100%            | Les enjeux de l’eau sont pris en compte dans les documents de planification sectorielle du Plan Climat de la Polynésie française, notamment au travers des études d’impact sur l’environnement | 0                      | 0              | 0              | 0                 | 1                   | 1                   | 1                         |
| Finalisé                                                                                                  | 57. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec les activités du secteur primaire (agriculture et aquaculture)                                                                                                                                                                                   | DIREN    | 100%            | Les enjeux de l’eau sont pris en compte dans les politiques publiques du secteur primaire                                                                                                      | 0                      | 0              | 0              | 0                 | 0                   | 1                   | 1                         |
| Finalisé                                                                                                  | 58. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets                                                                                                                                                                                    | DIREN    | 100%            | Les enjeux de l’eau sont pris en compte dans le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets                                                                                     | 0                      | 0              | 0              | 0                 | 0                   | 1                   | 1                         |
| Finalisé                                                                                                  | 59. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec la Stratégie de l'innovation de la Polynésie française                                                                                                                                                                                           | DIREN    | 100%            | Les enjeux de l’eau sont pris en compte dans la Stratégie de l’innovation de la Polynésie française                                                                                            | 0                      | -              | -              | -                 | 1                   | 1                   | 1                         |
| Partiellement réalisé                                                                                     | 60. Renforcer la cohérence de la Politique de l'eau avec la fiscalité environnementale                                                                                                                                                                                                                    | MPR      | 10%             | Les enjeux de l’eau sont pris en compte dans la stratégie fiscale environnementale de la Polynésie française                                                                                   | 0                      | -              | -              | -                 | 0                   | 0                   | 1                         |
|                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                 |                                                                                                                                                                                                |                        |                |                |                   |                     |                     |                           |
| RA16. La coopération régionale, européenne et internationale est renforcée dans le secteur de l'eau       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |          |                 | Nombre de coopération renforcée à chaque niveau                                                                                                                                                | 0                      | 3              | 3              | 3                 | 3                   | 3                   | 3                         |
| Finalisé                                                                                                  | 61. Mettre en place à l'échelle régionale des échanges avec les autres PTOM français pour valoriser, partager et échanger le savoir-faire de chaque service technique dans le cadre du 11e FED régional (PROTEGE) et de CLIPSSA                                                                           | DIREN    | 100%*           | Nombre d’outils d’échange créés                                                                                                                                                                | 0                      | 0              | 0              | 0                 | 0                   | 0                   | À définir                 |
| Finalisé                                                                                                  | 62. Formaliser et mettre en œuvre le programme territorial PF-UE                                                                                                                                                                                                                                          | DIREN    | 98%             | Montant des fonds européens obtenus pour contribuer à la mise en œuvre de la Politique de l’eau                                                                                                | 0                      | 0              | 0              | 715 990 453 F CFP | 1 431 980 906 F CFP | 2 106 205 250 F CFP | 2 147 971 359 F CFP       |
| Finalisé                                                                                                  | 63. Gestion de l'eau à l'échelle internationale                                                                                                                                                                                                                                                           | DIREN    | 90%             | Nombre de plans d’actions mis en œuvre                                                                                                                                                         | 0                      | 0              | 0              | 0                 | 1                   | 1                   | 1                         |